Commission des services juridiques

28e rapport annuel

31 mars 2000

Table des matières

1	Prés	entation du rapport	5
2	Mot	du président	7
3	Pré	sentation de la Commission des services juridiques	9
	3.1	Le contexte législatif	9
	3.2	La mission et les mandats	9
	3.3	La structure, les services et le Comité de révision	9
	3.4	Les centres régionaux	12
4	Bila	n des activités de la Commission	15
	4.1	Le Service de recherche	15
	4.2	La réciprocité	20
	4.3	La révision	21
	4.4	Les comités (internes & externes)	28
	4.5	Le traitement des comptes de la pratique privée	29
	4.6	La protection des renseignements personnels	33
	4.7	La politique linguistique	33
	4.8	La politique antitabac	34
	4.9	Le Code d'éthique et de déontologie	34
	4.10	L'admissibilité avec volet contributif	41
	4.11	L'informatique	43
	4.12	Les communications	43
	4.13	Prix Robert Sauvé	44

5	Bila	ın des activités des régions	45
	5.1	Activités des régions	45
	5.2	Données statistiques et commentaires	69
	5.3	Profil de la clientèle	82
6	Les	ressources humaines	99
	6.1	La situation du réseau au 31 mars 1999	99
7	Les	ressources financières	101
	7.1	Bilan financier sommaire	101
	7.2	Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 2000	103
8	Obj	ectifs et orientations	121
9	Ann	iexes	122



Le 30 septembre 2000

Me Linda Goupil Ministre de la Justice Ministère de la Justice Edifice Louis-Philippe Pigeon 1200 route de l'Eglise Sainte-Foy, Québec G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aide juridique (L.R.Q. c. A-I4), le vingt-huitième (28e) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Me Pierre Bélanger

2. Mot du président

L'année qui vient de se compléter a été riche en changements. En effet, alors qu'elle était entamée de quelques mois seulement, elle a vu l'entrée en fonction simultanément en juillet de la Vice-présidente et de moi-même.

Notre première constatation a été de voir les effets du Programme temporaire de départs volontaires (PTDV) sur le réseau et plus particulièrement sur la Commission.

En effet, à notre arrivée, il ne restait plus un seul cadre supérieur à la Commission, tous étant partis à la retraite.

Nous nous sommes donc attelés à la tâche du recrutement et en septembre, la Secrétaire de la Commission, le Trésorier et le Directeur du Comité de révision étaient en poste. Au mois de mars suite à une entente avec le syndicat, un nouveau Directeur du Service de recherche et du service de garde complétait l'équipe de direction.

Dans l'ensemble du réseau, le PTDV a généré le départ de 185 employé(e)s (56 avocat(e)s et 129 employé(e)s de soutien) permanents sur un effectif de plus de 884 personnes.

La Commission a donc dû avec les Centres communautaires orchestrer l'opération « embauche» pour combler les effectifs requis au fonctionnement de son réseau. Ce fut une tâche complexe qui s'est échelonnée sur la presque totalité de l'année.

Une fois complété, cet exercice a considérablement rajeuni les effectifs tout en permettant à ceux qui le désiraient de se prévaloir de conditions de retraite avantageuses.

De plus, la réalisation de ce programme de départs a permis de réaliser de façon récurrente une économie annuelle de 4,15M \$ sur la masse salariale du réseau.

Vers le mois de novembre pour faire suite à une importante recommandation du Vérificateur général du Québec, nous avons procédé au rapatriement à la Commission, du paiement des comptes de la pratique privée, du Centre communautaire juridique de Montréal.

Ainsi depuis cette date, et ce, pour la première fois, la Commission effectue le paiement des comptes pour la totalité de son réseau.

L'opération a été complexe, elle faisait en sorte que, du jour au lendemain, la Commission a vu le nombre de ses comptes à traiter augmenter de 40 %. Nous sommes convaincus cependant, qu'une fois réalisé, ce transfert assurera pour l'ensemble du réseau une plus grande uniformité dans le traitement et de meilleures possibilités d'informatiser encore plus celui-ci.

Tel qu'elle s'était engagée à le faire, la Commission a procédé à une évaluation du rendement du volet contributif dans l'ensemble de ces activités.

Force est de constater, que ce volet n'a pas connu l'essor projeté bien que son utilisation soit en progression.

Avant de tirer des conclusions définitives, la Commission croit qu'un effort supplémentaire doit être fait afin de mieux faire connaître ce volet de notre programme.

Finalement, la Commission s'était fixée entre autres objectifs, d'accroître sa visibilité et de mieux faire connaître le but de sa mission.

Pour ce faire, comme dans le passé, elle s'est prévalue des tribunes qui lui étaient présentées et elle a produit deux mémoires, l'un à Ottawa devant une commission parlementaire pour dénoncer le projet de loi C-3 « Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents », et un autre a été déposé à la Commission des droits de la personne pour s'exprimer sur la violence faite aux aînés.

De plus, en septembre dernier, a été lancé le prix de l'aide juridique, soit le prix Robert-Sauvé afin de souligner la contribution exceptionnelle d'une personne à la promotion des droits des démunis. Un volet de ce prix s'adresse au grand public, l'autre à un permanent du réseau.

Nous comprenons que l'année 2000-2001 en sera une de consolidation des modifications entreprises.

3. Présentation de la Commission des services juridiques

3.1 Le contexte législatif

La Commission des services juridiques a été constituée en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14). Cette loi a été sanctionnée en 1972 et est demeurée en vigueur avec quelques modifications jusqu'en 1996, alors qu'elle fut modifiée en profondeur.

3.2 La mission et les mandats

La Commission doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles. Pour ce faire, la Commission a le pouvoir de créer des centres régionaux d'aide juridique, de veiller à leur financement, de nommer les membres de leur conseil d'administration et de ratifier la nomination de leurs directeurs généraux. Elle a aussi le pouvoir de faire enquête sur leur administration financière et de veiller à la conformité de leurs activités en regard de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q.,c. A-14).

La Commission a pour mandat particulier de favoriser la poursuite d'enquêtes et l'établissement de statistiques de manière à planifier l'évolution du système d'aide juridique. De plus, elle doit publier un bulletin en vue de favoriser l'application cohérente de la loi. Elle doit aussi promouvoir le développement de programmes d'information et s'assurer qu'un service de consultation téléphonique soit disponible à tout moment en matière criminelle ou pénale pour toute personne, au moment de son arrestation, qu'elle soit admissible ou non à l'aide juridique.

Enfin, la Commission doit établir les règles relatives aux demandes d'aide juridique et en déterminer la forme. Elle assure le traitement des demandes d'aide juridique des non-résidents ; le Comité administratif de la Commission des services juridiques a le pouvoir d'accorder exceptionnellement l'aide juridique à une personne qui n'y a pas droit compte tenu de sa situation financière ou de la nature du service demandé.

3.3 La structure, les services et le Comité de révision

3.3.1 La structure

La Commission est composée de douze membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés. Les membres sont nommés pour trois ans, sauf le président et le vice-président qui sont nommés pour une période qui ne peut excéder 10 ans.

Elle comprend également à titre consultatif deux membres sans droit de vote, le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

La Commission comptait 51 personnes à son emploi le 31 mars 2000.

3.3.2 Les services

Le Service de recherche

Le Service de recherche assure, depuis 1973, un support juridique et technique aux 353 avocats et avocates du réseau.

Le Service de garde

En matière criminelle ou pénale, la Commission des services juridiques maintient un service de consultation téléphonique disponible à tout moment pour toute personne, qu'elle soit ou non financièrement admissible à l'aide juridique, afin de lui permettre d'avoir recours, à titre gratuit, à l'assistance d'un avocat au moment de son arrestation ou de sa détention.

La Trésorerie

Le Service de la trésorerie planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités comptables et financières de la Commission afin d'assurer l'exactitude et le suivi des procédures relatives à ces activités.

Ses principales activités sont : les achats, l'archivage, la comptabilité, les ressources humaines, la planification administrative, les statistiques et le paiement des relevés d'honoraires aux avocats de pratique privée.

Le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée

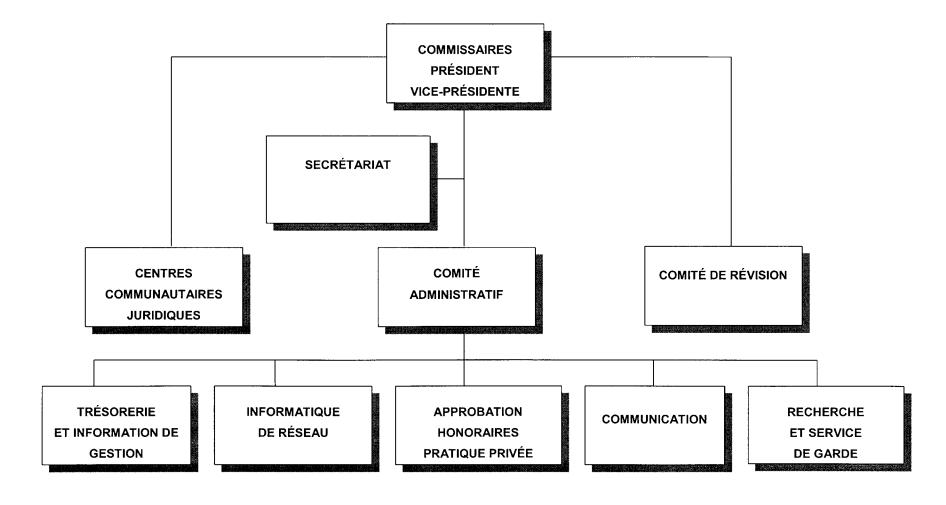
La Commission des services juridiques a conclu des ententes avec chacun des onze (11) centres régionaux afin d'effectuer pour eux le traitement (approbation et paiement) des comptes d'honoraires et de déboursés des avocats de pratique privée ayant reçu des mandats d'aide juridique.

Le Service des communications

Le Service des communications a comme mandat de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles sur leurs droits et leurs obligations.



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES ORGANIGRAMME



Le Service de l'informatique

Le Service de l'informatique voit à développer les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Commission des services juridiques, à assurer un support technique à la Commission des services juridiques et aux centres régionaux pour l'utilisation des logiciels existants.

3.3.3 Le Comité de révision

Le Comité de révision a la compétence pour réviser les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution. Ce comité entend aussi l'appel d'une partie intéressée qui a contesté auprès du directeur général l'admissibilité financière d'un bénéficiaire, si ce dernier a rejeté sa demande. Ses membres sont nommés par la Commission des services juridiques.

3.4 Les centres régionaux

Conformément à la loi, la Commission des services juridiques a créé, depuis 1972, onze (11) centres régionaux pour fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec, en tenant compte des divisions administratives et des districts judiciaires existants.

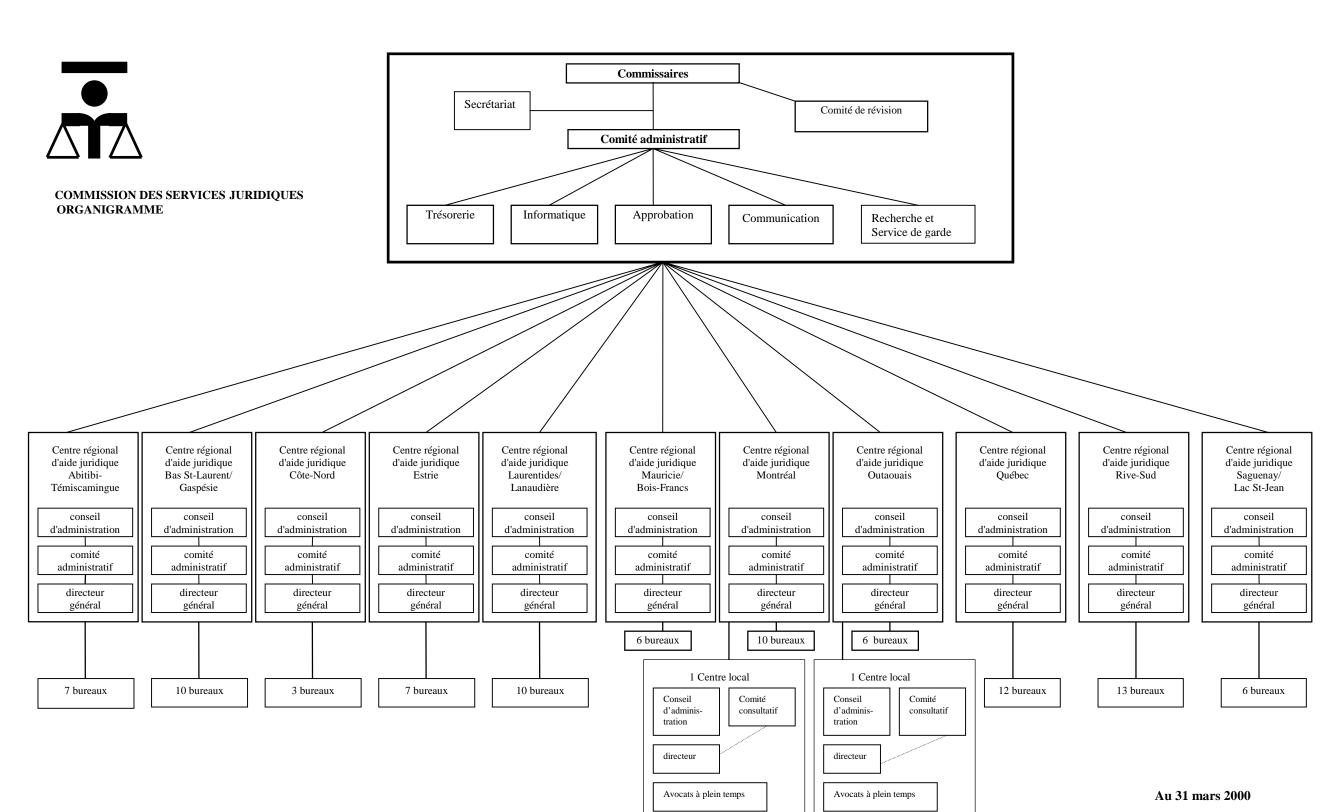
Les centres régionaux sont des personnes morales et peuvent, dans le cadre du mandat qui leur est donné par la Commission et des normes établies par les règlements, exercer tous les pouvoirs de personnes morales en outre des pouvoirs spéciaux que leur confère la loi.

Les pouvoirs des centres régionaux sont exercés par un conseil d'administration formé de douze (12) membres nommés pour trois (3) ans par la Commission. Le directeur général, nommé par le conseil d'administration du centre régional, siège au conseil, avec voix consultative seulement.

La fonction principale d'un centre régional est de fournir l'aide juridique de la manière suivante :

en établissant, dans les limites de ses ressources, des bureaux d'aide juridique dans la région qu'il dessert ;
en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de son mandat ;
en recommandant à la Commission l'accréditation de centres locaux d'aide juridique (deux centres locaux ont été accrédités, à savoir la clinique juridique de Hull et celle de Pointe Saint-Charles):

en suscitant l'institution d'un comité consultatif composé d'un maximum de 12 membres ;
en développant et en appliquant, en collaboration avec la Commission des services juridiques, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et obligations ;
en dispensant des consultations juridiques aux personnes financièrement admissibles qui en font la demande.



4. Bilan des activités de la Commission

4.1 Le Service de recherche

4.1.1. L'information

Les avocats du Service de recherche ont participé à des projets avec les médias d'information à la télévision, à la radio ou dans les journaux.

Plus particulièrement, à l'occasion de l'année internationale des personnes âgées, les avocats du Service de recherche ont contribué à l'élaboration de la brochure « Y'a plein de soleil », « Y'a plein de conseils », en association avec l'émission « Y'a plein de soleil » de TQS ; cette brochure a été lancée en début d'exercice.

En collaboration avec le magazine « Voir », il y a eu participation à une entrevue en vue de la préparation d'un article portant sur la colocation et les étudiants.

4.1.2 La formation

Le certificat d'agrément octroyé par Emploi-Québec en 1998 a été renouvelé à l'égard de la Commission des services juridiques à titre de Service de formation multiemployeurs en application du Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation.

Cette reconnaissance de la Société québécoise de la main-d'œuvre permet à la Commission des services juridiques de continuer d'offrir au réseau d'aide juridique une formation de qualité. En effet, depuis plus de 25 ans, le Service de recherche de la Commission assure un support juridique et technique aux 353 avocats et avocates du réseau d'aide juridique, au personnel de soutien ainsi qu'aux membres et au personnel de la Commission des services juridiques.

Journées d'étude/Formation de base

Journées d'étude

Une session de journées d'étude a été organisée par le Service de recherche les 11 et 12 novembre 1999 à Longueuil pour les avocats et les avocates de l'aide juridique. La très grande majorité des ateliers furent animés et les conférences dispensées par les avocats du service et par des permanents du réseau de l'aide juridique. Les sujets suivants étaient au programme :

Matière civile et administrative

- Modifications au Code de procédure civile en matière d'ouverture de régime de protection et d'homologation de mandat en cas d'inaptitude ;
- ➤ Le mélange explosif des droits de la famille et de la faillite ;
- Jurisprudence marquante en droit de la famille ;
- Loi sur le soutien du revenu ou la nouvelle manière d'être assisté social (Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, projet de Loi 186 remplaçant la Loi sur la sécurité du revenu, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999);

Matière pénale et jeunesse

- Développements récents en matière d'infractions concernant la conduite de véhicules à moteur. Les projets de loi C-82 et C-87 et les nouveautés concernant la jurisprudence en matière de preuve contraire, d'appareil de détection (ADA), de divulgation de la preuve, de détention arbitraire et de conduite dangereuse ou négligence aux conséquences tragiques ;
- Le programme des mesures de rechange (art. 717 et ss. C.Cr.) : Est-ce un tournant décisif de la justice traditionnelle vers une nouvelle forme de justice pénale plus réparatrice ?
- La réforme fédérale de la Loi sur les jeunes contrevenants, Projet de loi C-3 (Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence);
- Les infractions à caractère sexuel remontant à 10, 15, 20 et 30 ans (Règles de preuve, procédure, défense, Charte, mise à jour des sentences en la matière);
- Amendements majeurs au Code criminel donnant une place prédominante aux victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale (Projet de loi C-79, L.C. 1999, c. 25);

Tous les avocats permanents furent invités à ces journées d'étude ; plus de trois cents (300) d'entre eux se sont inscrits et ont participé aux séances de formation, soit environ 85 % des avocats du réseau.

Journées de formation de base

Des journées de formation de base ont été organisées par le Service de recherche du 26 au 29 octobre 1999 à Montréal pour les nouveaux avocats et avocates du réseau de l'aide juridique (une quarantaine de personnes). À cette occasion, les avocats du Service de recherche et des avocats permanents du réseau ont présenté des conférences portant sur les sujets suivants :

- Protection de la jeunesse
- Loi sur les jeunes contrevenants et aperçu de la Loi sur la justice pénale pour les adolescents
- Procédure et preuve pénale, déroulement du processus judiciaire et Charte canadienne des droits et libertés
- Infractions et moyens de défense et dossiers pratiques portant sur l'analyse de la juste théorie de la défense à développer
- ➤ Loi sur l'aide juridique
- L'enfant et le droit : l'union libre et le mariage : séparation c. divorce
- Les aspects patrimoniaux d'une rupture
- > Aperçu de la pratique quotidienne en droit familial
- Problèmes d'endettement
- Recours hypothécaires
- ➤ Soutien du revenu
- ➤ Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
- > Tribunal administratif du Québec
- > Assurance-emploi
- Régie des rentes
- ➤ Assurance-automobile
- Accidents du travail

Autres activités de formation

- Une conférence portant sur la Loi et le règlement sur l'aide juridique et s'adressant aux nouveaux membres du Comité de révision de la Commission des services juridiques, le 9 septembre 1999;
- Une journée de formation s'adressant au nouveau personnel de soutien du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue, tenue à Rouyn-Noranda le 27 août 1999 sur le thème de l'admissibilité.
- ➤ Une formation fournie aux nouvelles techniciennes judiciaires de la région de Montréal portant sur la Loi et les règlements sur l'aide juridique, le 3 décembre 1999 ;
- Une journée de formation auprès des avocats de la région de la Mauricie/Bois-Francs portant sur la mise à jour en droit de la famille, les décisions récentes du comité de révision de la CSJ, les décisions de la Cour suprême concernant les sentences, la mise à jour des décisions sur sentence relativement aux jeunes contrevenants et l'article 96 de la Loi sur la protection de la jeunesse.

4.1.3 La documentation

Le centre de documentation a poursuivi ses activités d'acquisition et de mise en valeur des documents dont le contenu soutient les activités du personnel de la Commission de même que du personnel des centres régionaux. En effet, la structure organisationnelle fait en sorte que le centre de documentation de la Commission est utilisé quotidiennement par les avocats et avocates du réseau comme support juridique et technique dans la gestion des dossiers de la clientèle.

La banque de données du Service de recherche qui regroupe des jugements, opinions et autres documents divers utiles pour la recherche juridique a été transférée sur ordinateur personnel et est accessible par logiciel « Lotus Notes ».

Au 31 mars 1999, la banque de données de la Commission contenait 41 197 documents. Depuis, 2 320 nouveaux documents se sont ajoutés pour un total 43 517 documents. Ces documents sont utilisés pour la recherche et la copie de ces documents est accessible, sur demande, aux avocats et avocates du réseau; d'ailleurs, 2 455 copies de ces documents ont été ainsi envoyées dans le réseau durant la dernière année.

4.1.4 Les consultations

Le Service de recherche de la Commission assure aux membres et au personnel de la Commission ainsi qu'aux avocats et avocates du réseau, un service de consultation.

Durant la dernière année, 4 399 demandes de consultation ont été traitées par le Service de recherche. 2 710 de ces consultations furent complétées par téléphone et 1 689 demandes ont fait l'objet d'une opinion écrite.

4.1.5 Les publications

Comme par les années passées, la Commission a continué de fournir aux membres et au personnel de la Commission et des centres régionaux (avocats, avocates, soutien), ses publications et mises à jour d'ouvrages susceptibles de les aider dans leur travail quotidien.

La parution mensuelle (sauf juillet et août) de *l'Aide juridique express* a été maintenue. Ce bulletin jurisprudentiel permet de prendre connaissance à la fois de décisions susceptibles d'intéresser les praticiens et praticiennes du réseau dans leurs dossiers, et de décisions du Comité de révision quant à l'interprétation de la *Loi sur l'aide juridique*.

- Une mise à jour de la publication Recueil de législation sociale a également été envoyée dans le réseau
- Un exemplaire de la nouvelle édition de la Loi sur les jeunes contrevenants, texte annoté
- > Un exemplaire de la publication Loi sur l'aide juridique, texte annoté
- ➤ Une nouvelle édition de la publication *Loi sur la protection du consommateur*, texte annoté est en préparation

4.1.6 Les comités

Les avocats du Service de recherche participent de plus à divers comités internes et externes, dont la description se retrouve plus loin dans ce rapport.

4.2 La réciprocité

En 1999-2000, 341 dossiers ont été traités en vertu des accords de réciprocité interprovinciale dont 187 à la demande du Québec en destination des autres provinces ; 154 demandes en provenance des provinces et des territoires ont été réacheminées vers les centres régionaux concernés.

Les demandes en arrivée, proviennent pour 67 % de l'Ontario soit 103 demandes ; les demandes du Québec s'adressent aussi en grande majorité à l'Ontario dans une proportion semblable, soit 69 % (129 demandes).

RÉGIONS OU PROVINCES	Nombre de demandes provenant de :	Nombre de demandes en destination de :
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	7	11
BAS SAINT-LAURENT/GASPÉSIE	9	10
CÔTE-NORD	2	1
ESTRIE	9	6
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	22	6
MAURICIE – BOIS-FRANCS	3	2
MONTRÉAL	58	63
OUTAOUAIS	35	26
QUÉBEC	14	7
RIVE-SUD	26	21
SAGUENAY – LAC SAINT-JEAN	2	1
Total pour les régions du Québec	187	154
ALBERTA	6	12
COLOMBIE-BRITANNIQUE	21	17
ÉCOSSE	0	0
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD	0	0
MANITOBA	2	3
NOUVEAU-BRUNSWICK	6	15
NOUVELLE-ÉCOSSE	11	6
ONTARIO	103	129
SASKATCHEWAN	2	2
TERRE-NEUVE	3	1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	0	2
YUKON	0	0
Total pour les autres provinces	154	187
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS OUVERTS POUR LA PÉRIODE	341	

En résumé, sur 341 dossiers ouverts durant l'année du présent exercice, il y a eu 187 demandes en provenance du Québec vers l'extérieur et 154 demandes en provenance de l'extérieur vers le Québec.

4.3 La Révision

4.3.1 Constitution

Au 31 mars 2000, le Comité de révision était composé de 6 membres, tous avocats.

Le Comité compte un directeur, entré en fonction au mois de septembre 1999 et 3 employées de soutien, dont une à temps partiel.

4.3.2 Séances d'études et d'audiences

Le Comité a tenu 41 séances d'études et d'audiences (44 l'an dernier) au siège social de la Commission des services juridiques.

Lors de ces séances, le Comité a étudié, en moyenne, 17 dossiers. Il y a eu des audiences dans 602 dossiers, soit, en moyenne, 14.6 par séance. (L'an dernier, il y avait eu des audiences dans 858 dossiers).

4.3.3 Audiences

Dans 62 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité alors que, dans 515 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Les audiences ont lieu, en majorité, à la demande des requérants ou de leur avocat.

Le Comité a aussi entendu 25 demandes de révision dans le cadre de contestations du droit de bénéficiaires à l'aide juridique. Dans la plupart de ces cas, le Comité a entendu les 2 parties, soit par conférence téléphonique dans 20 dossiers, soit en personne dans 5 dossiers. À l'occasion, l'une des parties était présente en personne pendant que l'autre était au téléphone.

4.3.4 Demandes de révision

Le Comité a reçu 1 027 demandes de révision en 1999-2000 alors qu'il en avait reçu 1 300 l'an dernier. Le délai moyen, entre le moment où une demande de révision est reçue et la date de l'audience, est passé de quelque 4 mois à environ 6 mois. Cette augmentation a été engendrée par la vacance prolongée à la direction du Comité ainsi que par le remplacement des membres.

Toutefois, le délai de réception des décisions par les demandeurs est demeuré le même puisque les délais de rédaction et de signature de celles-ci ont été réduits considérablement. En effet, les demandeurs reçoivent maintenant leur décision quelques jours après l'audience alors qu'on pouvait souvent compter plusieurs semaines avant la récente informatisation des procédés mise en place par la nouvelle administration. De plus, afin d'amoindrir les effets potentiels des délais, une attention particulière a été apportée aux situations urgentes.

TABLEAU I (suite)

DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISIONS D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA SUITE D'UNE CONTESTATION DU DROIT D'UNE PERSONNE À L'AIDE JURIDIQUE (ART. 75 LOI):

		96/97				
Centre communautaire	95/96	(année de	97/98	98/99	99/00	
juridique		la réforme				
Montréal	30	21	11	9	14	
Bas St-Laurent – Gaspésie	8	5	4	3	2	
Côte-Nord	2	1	0	0	0	
Estrie	7	8	5	6	6	
Laurentides – Lanaudière	11	21	10	8	10	
Mauricie – Bois-Francs	5	5	1	2	0	
Abitibi-Témiscamingue	0	1	3	3	0	
Outaouais	1	1	0	0	7	
Québec	6	14	6	4	3	
Rive-Sud	18	24	14	12	8	
Saguenay – Lac Saint-Jean	6	3	1	4	1	
TOTAL:	94	104	55	51	51	

Il faut noter que les chiffres 952 + 9 + 15 + 51 = 1 027 indiquent le nombre de demandes de révision faites au Comité, et non le nombre de dossiers ouverts. Parmi ces demandes, plusieurs ont pu être faites en même temps par la même personne à la suite de plusieurs avis de refus émis en même temps par le directeur général d'un centre communautaire juridique. Dans ces cas, un seul dossier a été ouvert. Ainsi, pour l'année 1999-2000, 961 dossiers ont été ouverts (1 202 en 1998-1999), dont plusieurs comportent plus d'une demande de révision faite par la même personne.

TABLEAU II

Origine, nombre et nature des demandes d'aide juridique et des refus

NATURE DE LA DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE

Centre communautaire juridique	carcérale	civile	pénale et criminelle	notariale*	Adminis- trative**	Jeunesse ***	Autre	Mixte	TOTAL
Montréal	17	97	119	0	80	4	0	0	317
Bas Saint-Laurent–Gaspési		15	5	7	11	0	0	0	38
Côte-Nord	0	10	16	0	3	0	0	0	29
Estrie	0	32	15	0	21	0	0	0	68
Laurentides – Lanaudière	1	41	26	1	16	0	0	0	85
Mauricie – Bois-Francs	6	32	22	3	10	0	0	0	73
Abitibi-Témiscamingue	0	4	8	0	2	0	0	0	14
Outaouais	0	13	13	1	16	0	0	0	43
Québec	7	45	58	2	34	2	0	0	148
Rive-Sud	0	62	27	0	13	1	0	0	103
Saguenay –Lac Saint-Jear	n 1	14	9	0	9	1	0	0	34
TOTAL 1999-2000:	32	365	318	14	215	8	0	0	952
TOTAL 1998-1999:	42	477	468	23	215	18	5	1	1 249

N.B. Il faut ajouter 51 contestations, 9 volets contributifs et 15 remboursements au total de 952 = 1 027

NATURE DU REFUS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ****

Centre communautaire Écono- Services Services									
juridique	mique	69	Droit	Autre	Mixte	75	non couverts	exclus	TOTAL
Montréal	46	3	24	90	56	14	97	1	331
Bas Saint-Laurent-Gaspés	ie 6	0	2	6	5	2	19	0	40
Côte-Nord	7	1	1	2	2	0	16	0	29
Estrie	21	2	14	10	10	6	10	1	74
Laurentides – Lanaudière	21	4	8	18	6	10	26	2	95
Mauricie – Bois-Francs	10	1	11	15	2	0	32	2	73
Abitibi-Témiscamingue	4	1	1	3	1	0	4	0	14
Outaouais	13	0	8	2	10	7	10	0	50
Québec	36	5	13	38	6	3	48	2	151
Rive-Sud	31	7	10	20	16	8	19	0	111
Saguenay –Lac Saint-Jean	6	1	6	11	2	1	8	0	35
TOTAL 1999-2000:	201	25	98	215	116	51	289	8	1 003
TOTAL 1998-1999 :	284	17	98	264	155	51	422	9	1 300

N.B.: Il faut ajouter 9 volets contributifs et 15 remboursements au total de $1\,003 = 1\,027$ (Pour la signification des astérisques *, **, *** et ****, voir page suivante)

- * Cela comprend les testaments, les hypothèques et tous autres actes rédigés par un notaire.
- ** Cela comprend les révisions et appels à la SAAQ, à la CSST, au TAQ, et devant toute autre régie ou commission gouvernementale.
- *** Causes entendues par la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.

**** Économique : Refus de nature économique en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'aide juridique.

69: Refus en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'aide juridique.

Droit : Refus pour défaut de vraisemblance de droit en vertu de l'article 4.11 (1) de la Loi sur l'aide

juridique.

Autre: - Refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70a) de la Loi sur l'aide

juridique;

- Refus de contribuer en vertu des articles 26 et suivants du Règlement sur l'aide juridique;

- Parce que la demande est à l'encontre de la Loi ou en vertu de l'article 4.11 (2) (3) (4) (5) de la Loi

sur l'aide juridique;

- Demandes de remboursement des coûts en vertu de la Section VI.1 de la Loi sur l'aide juridique.

Mixte: Refus comportant deux ou trois motifs de refus.

75: Demandes de révision de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit

d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique.

Serv. non couv. : En vertu des articles 4.5, 4.6, 4.7 et 4.10 de la Loi sur l'aide juridique.

Serv. Exclus: Services nommément exclus par la Loi sur l'aide juridique.

(Voir diagramme)

TABLEAU III

Décisions rendues par le Comité de révision pour chaque demande de révision

|--|

		IVALU	KL DLS DL	CISIONS K	LINDULD			
Centre communautaire		conf.				inf.		
juridique	conf.	autre	inf.	désis	s.o.	en	s.c.	TOTAL
		motif				partie		
Montréal	140	11	50	63	7	7	0	278
Bas Saint-Laurent – Gaspésie	22	1	8	16	4	1	0	52
Côte-Nord	19	2	7	7	0	0	0	35
Estrie	40	4	11	13	2	1	0	71
Laurentides-Lanaudière	50	1	9	17	2	0	0	79
Mauricie-Bois-Francs	42	5	14	13	1	1	0	76
Abitibi-Témiscamingue	4	0	1	4	0	1	1	11
Outaouais	19	3	8	17	0	0	0	47
Québec	65	9	32	36	4	1	1	148
Rive-Sud	51	3	16	25	5	1	0	101
Saguenay-Lac Saint-Jean	23	1	8	3	0	0	1	36
TOTAL 1999-2000:	475	40	164	214	25	13	3	934
TOTAL 1998-1999 :	(564)	(146)	(213)	(213)	(67)	(22)	(1)	(1 294)

* conf.: décisions du directeur général confirmées

conf. autre motif : décisions du directeur général confirmées pour d'autres motifs

inf.: décisions du directeur général infirmées totalement

désist.: demandes de révision retirées

s.o.: demandes de révision devenues sans objet

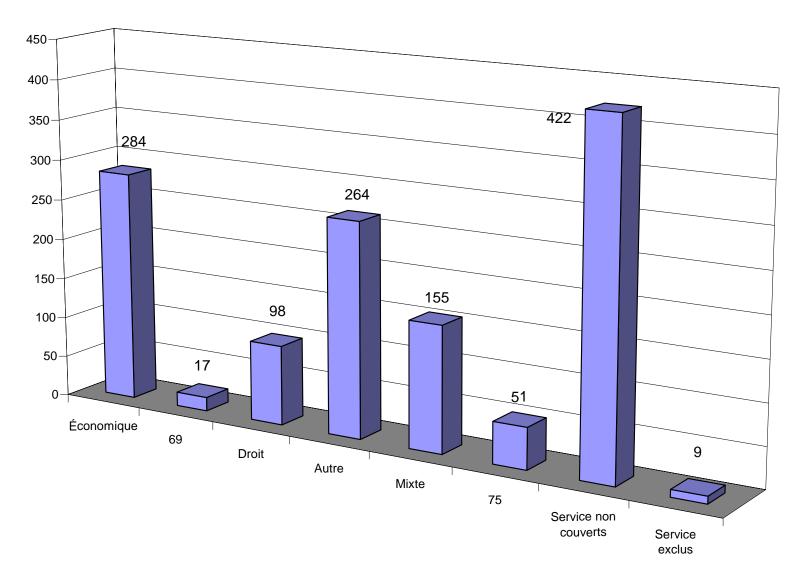
inf. en partie : décisions du directeur général infirmées partiellement

s.c.: demandes de révision rejetées par le Comité qui n'avait pas compétence

Dossiers en suspens le 1er avril

1996	703
1997	707
1998	426
1999	437
2000	572

 $\label{eq:Diagrammen02} Diagramme \, n^0 \, 2$ Nature des refus qui ont fait l'objet d'une requête en révision en 1998-1999



4.4 Les Comités (internes et externes)

4.4.1 Les Comités internes

Divers comités siègent au sein de la Commission des services juridiques, certains sont permanents et siègent au besoin selon les exigences de la pratique professionnelle ou les nécessités administratives ; d'autres comités « ad hoc » sont mis sur pied afin d'évaluer et solutionner certains problèmes spécifiques.

Ils sont formés d'avocats et avocates ou membres du personnel des différents centres régionaux ainsi que de membres et d'employés de la Commission, selon le cas.

• Comité en droit administratif

Au cours de la dernière année, le Comité en droit administratif a déposé auprès de M^e Gaétan Lemoine, président du Tribunal administratif du Québec, des commentaires sur le projet de règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif du Québec.

Comité jeunesse

Le Comité jeunesse a quant à lui produit un mémoire suite au dépôt du projet de loi C-3 relativement à la *Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents*.

• Comité des aînés

Ce comité, mis en place dans le cadre de l'année des aînés, a produit le mémoire de la Commission des services juridiques concernant la consultation sur l'exploitation des personnes âgées présenté à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

• Comité administratif de la Commission sur l'admissibilité exceptionnelle

En application des articles 4.3 et 4.13 de la *Loi sur l'aide juridique* et compte tenu des circonstances exceptionnelles et des risques pour le requérant de subir un tort irréparable suite au refus d'aide juridique, le Comité administratif de la Commission des services juridiques s'est réuni à 5 reprises pour prendre connaissance des demandes des directeurs généraux à ce sujet ; quatre (4) demandes ont été accueillies sur sept (7) transmises.

4.4.2 Les Comités externes

La Commission est également active par sa présence au sein de divers comités gouvernementaux ou organismes.

- Les avocats et avocates du Service de recherche ont participé à des comités du Barreau du Québec, soit le Comité sur la procédure civile, le Comité en droit de la jeunesse, le Comité en droit criminel et le Comité spécial sur les mesures de rechange (adulte).
- Une avocate du Service de recherche siège aussi sur deux comités ministériels, soit le sous-comité sur les matières non contentieuses du Comité national de la révision du Code de procédure civile du ministère de la Justice et le Comité de suivi de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires du ministère du revenu.
- La Commission est présente au Comité interministériel sur les aînés, au Comité sur les indicateurs de performance dans le cadre du projet de modernisation de la Fonction publique ; elle a aussi été appelée à participer aux travaux du groupe de travail conjoint des ministères de la Justice et de la Sécurité publique sur l'opportunité de mettre sur pied un projet de développement d'un système intégré d'information de justice.
- > Une avocate est membre du Conseil d'administration du Centre d'intervention psychosociale en santé mentale.

4.5 Le traitement des comptes de la pratique privée

Durant l'exercice 1999-2000, conformément à son engagement, la Commission des services juridiques a conclu une entente avec le Centre communautaire juridique de Montréal pour traiter les comptes d'honoraires des avocats de la pratique privée pour le centre régional. Ainsi, en novembre 1999, une partie du personnel de Montréal était transféré à la Commission des services juridiques pour être intégrée au personnel déjà en place à l'approbation des comptes.

Au moment du transfert, plus de 5 000 factures vinrent s'ajouter en bloc aux entrées régulières d'environ 2 000 factures par semaine, ce qui a contribué à congestionner le processus de traitement et joint au ralentissement habituel du mois de décembre, a provoqué un retard important du paiement des honoraires, retard dont le plafond fut atteint en janvier 2000. Le retard diminuait en fin d'exercice et était en bonne voie d'être résorbé.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 1999-2000, la Commission a installé un logiciel de paiement des comptes harmonisé avec le logiciel d'ouverture de dossiers ; le logiciel fut livré et mis en opération le 1^{er} avril 1999 et de nombreuses corrections et adaptations ont dû lui être apportées en cours d'exercice. Les déficiences initiales ont causé du retard dans le traitement des factures. Le travail incessant du personnel attaché à l'informatique a contribué à son amélioration qui a permis l'accélération du paiement.

En 1999-2000, le réseau d'aide juridique a payé 95 340 relevés d'honoraires à 2 798 avocats de la pratique privée sur un total de 18 416 membres que comptait le Barreau du Québec au 31 mars 2000. Ces avocats ont reçu en moyenne 10 607 \$ d'honoraires chacun pour une masse globale de 29 680 070 \$ à laquelle il faut ajouter les déboursés qui se chiffrent à 6 037 587 \$. De plus, une somme de 869 271 \$ a été imputée à la dépense au titre des droits de greffe et un montant total de 44 341 \$ a été versé à titre d'intérêts, soit moins de 0,15 % de la masse des honoraires.

L'expérience moyenne des avocats de la pratique privée qui ont accepté des mandats d'aide juridique au cours de l'exercice est d'environ 13 années d'inscription au Tableau de l'ordre au 31 mars 2000.

Quant aux notaires, une somme totale de 78 625 \$ a été versée à titre d'honoraires à 216 d'entre eux pour une moyenne de 364 \$ par notaire. À cette somme s'ajoute un montant de 7 384 \$ à titre de déboursés. Un montant de 50 545 \$ a été imputé à la dépense à titre de droits de greffe et un montant total de 118 \$ a été versé en intérêts. Au 31 mars 2000, la Chambre des notaires comptait 3 280 membres.

Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés aux cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000, par région

RÉGIONS	AVOCATS RÉCLAMANTS		
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	117		
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	191		
CÔTE-NORD	99		
ESTRIE	272		
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	831		
MAURICIE – BOIS-FRANCS	457		
MONTRÉAL	1 442		
OUTAOUAIS	170		
QUÉBEC	596		
RIVE-SUD	985		
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	145		
TOTAL	5 305		

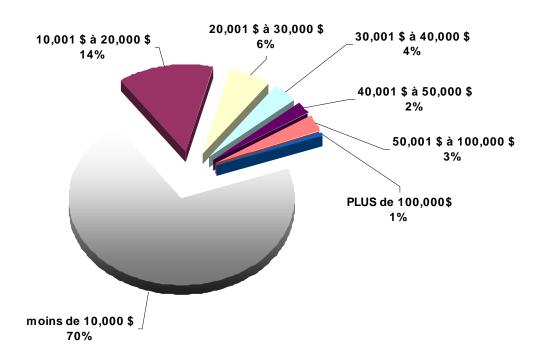
NOTE: Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par ou pour le compte des centres régionaux, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000 ; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de la loi sur l'aide juridique.

Le nombre réel d'avocats de la pratique privée qui ont reçu des honoraires au cours de l'exercice financier 1999-2000 est de 2 798 avocats.

RÉPARTITION DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE SELON LE NIVEAU DES HONORAIRES VERSÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1999-2000

				NOMBRE D'AVOCATS
	0,00\$	à	10 000,00 \$	1979
	10 000,01 \$	à	20 000,00 \$	381
	20 000,01 \$	à	30 000,00 \$	173
	30 000,01 \$	à	40 000,00 \$	105
	40 000,01 \$	à	50 000,00 \$	56
	50 000,01 \$	à	100 000,00 \$	86
	100 000,01 \$	et plus		18
TOTAL				2798

Répartition des avocats selon le niveau d'honoraires versés



4.6 La protection des renseignements personnels

En 1999-2000, le Comité sur la sécurité de l'information a été actif en répertoriant les mesures qui avaient déjà été prises par la Commission des services juridiques pour protéger les informations qu'elle détient et en s'assurant que les mesures de conservation et de destruction de ces informations sont appliquées adéquatement.

Dans le but d'améliorer la sécurité, un système de verrouillage-déverrouillage des portes au moyen de cartes magnétiques a été installé permettant un meilleur contrôle des entrées et sorties des locaux.

La Commission a aussi commandé une journée de formation des responsables; cette formation se tiendra dès le début du prochain exercice. Les responsables ont rappelé aux personnes ayant accès aux informations personnelles que toute connaissance qu'elles pouvaient avoir de ces renseignements est confidentielle tant en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chap. A-21) qu'en vertu du secret professionnel.

Priorités d'action pour 2000-2001

En 2000-2001, en plus de la session d'information à venir, la Commission des services juridiques prévoit la mise à jour de ses fichiers de renseignements personnels et la revue de ses procédures de collecte et de destruction des informations. Elle prévoit de plus organiser une séance d'information plus structurée pour son personnel de soutien.

La Commission des services juridiques se conformera à la directive du responsable de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la « PRP » en matière de diagnostic à effectuer sur la conformité de ses processus administratifs aux exigences législatives en matière de protection des renseignements personnels ; elle s'emploiera ainsi plus spécifiquement à porter un diagnostic sur « la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs aux exigences » de la Loi d'accès. Elle sera ainsi en mesure d'en faire rapport en fin d'année.

4.7 La politique linguistique

En application du point 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Commission s'est assurée de l'application de sa politique linguistique.

Le Comité permanent

La composition du Comité permanent a été modifiée pour la rendre conforme à la nouvelle organisation de la Commission et la version modifiée a été distribuée.

Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information

Les versions des principaux logiciels actuellement utilisés sont en français (admissibilité, gestion, cardex, paiement des honoraires à la pratique privée, etc...).

4.8 La politique antitabac

Tel qu'il a été établi durant l'exercice 1998-1999, l'application de la politique antitabac a été maintenue et il est toujours interdit de fumer dans les locaux de la Commission des services juridiques.

Conformément aux dispositions de la loi à cet égard, des affiches ont été posées à la vue du public pour rappeler la politique de la Commission.

4.9 Le Code d'éthique et de déontologie

Suite à l'adoption du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Commission des services juridiques a rédigé un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs qui a été adopté en assemblée générale par les commissaires en octobre 1999 ; aucun cas de manquement n'a été signalé en 1999-2000.

« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L..R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2); Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G. O. II 3474)

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Commission des services juridiques et de responsabiliser ses administrateurs.
- 2. Le présent code s'applique aux administrateurs de la Commission. Sont administrateurs de la Commission :
 - a) Les douze membres nommés par le gouvernement après consultation, incluant le président et le vice-président.
 - b) Le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

Seuls le président et le vice-président sont des administrateurs rémunérés, à plein temps.

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. Les administrateurs de la Commission sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. L'administrateur de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q. c. M-30) et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G.O. II 3474), ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur de la Commission qui, à la demande de la Commission, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

5. L'administrateur de la Commission est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information exige le respect de la confidentialité.

- 6. L'administrateur de la Commission doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.
- 7. Le président et le vice-président doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 8. L'administrateur de la Commission doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Commission tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 5, l'administrateur de la Commission nommé ou désigné par un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

9. Le président et le vice-président ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Commission dans laquelle ils sont nommés.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Tout autre administrateur de la Commission qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président et le cas échéant, s'abstenir de participer à toute

délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

- 10. L'administrateur de la Commission ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 11. L'administrateur de la Commission ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 12. Le président et le vice-président doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si les autorités qui les ont nommés les nomment ou les désignent aussi à d'autres fonctions. Le Vice-président peut, toutefois, avec le consentement du président exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
 - Le président peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 13. L'administrateur de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
 - Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 14. L'administrateur de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 15. L'administrateur de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 16. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission.
- 17. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur de la Commission qui y est visé dans l'année où celuici a quitté ses fonctions.

18. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

- 19. Le président ou le vice-président qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 20. Le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 21. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à l'Assemblée nationale, à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 22. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 23. Le président ou le vice-président qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 21 ou à l'article 22 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30° jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30° jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 24. Le président ou le vice-président, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

25. Le président et le vice-président n'ont droit, pour l'exercice de leurs fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires.

Les autres administrateurs n'ont droit à aucune rémunération; cependant, les dépenses encourues pour assister aux réunions leur sont remboursées.

- 26. Le président ou le vice-président révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 27. Le président ou le vice-président qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

28. Le président ou le vice-président qui a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur de la Commission pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur de la Commission est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 29. Le président ou le vice-président qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
- 30. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par le président ou le vice-président de la Commission n'est pas visé par les articles 27 à 29.

- 31. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 27 et 28 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.
- 32. Les articles 27, 28 et 29 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.

CHAPITRE V

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 33. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
- 34. L'administrateur de la Commission à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération s'il y a lieu, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 35. L'autorité compétente fait part à l'administrateur de la Commission des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- 36. Sur conclusion que l'administrateur de la Commission a contrevenu à la *Loi sur le ministère* du Conseil exécutif et son Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation de l'administrateur de la Commission, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération s'il y a lieu, l'administrateur de la Commission pour une période d'au plus trente jours.

- 37. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur de la Commission est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 38. Toute sanction imposée à un administrateur de la Commission, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.»

•••••

4.10 L'admissibilité avec volet contributif

Conformément à l'objectif fixé l'année dernière, la Commission des services juridiques a procédé à une analyse quantitative des demandes d'aide juridique pour lesquelles l'admissibilité financière avec volet contributif s'appliquait.

Durant les six (6) premiers mois d'application de la loi nouvelle, il y eut un peu plus de 5 000 demandes d'aide juridique avec volet contributif pour atteindre le nombre de 12 697 durant l'exercice 1999-2000, soit 4.9 % de la demande totale.

De 1997 à 2000, le pourcentage de demandes acceptées avec volet contributif est passé de 40 % à 42.3 % et à 46.1 % pour l'exercice 1999-2000 alors que le pourcentage des demandes refusées est passé de 57.4 % à 50.9 % pour la même période. On retrouve environ 3 % de demandes en suspens.

Le pourcentage de la demande d'aide juridique avec volet contributif pour une matière notariale est à peu près le même que sous la demande totale. Il était de 0,5 % et s'y est maintenu en 1999-2000.

Environ 80% de la demande acceptée avec volet contributif se fait pour des matières de droit civil, soit 82,9 % en 1997-1998, 79,4 % en 1998-1999, 79,8 % en 1999-2000, alors que la demande totale est dans une proportion moindre pour cette matière, soit 63,9% 1997-1998, 63,8% 1998-1999 et 61,9% 1999-2000.

Par rapport à la demande totale, la demande en matière criminelle avec volet contributif est proportionnellement moindre, soit 17,1 % en 1997-1998, 20,6 % en 1998-1999 et 18,7 % en 1999-2000.

Les avocats permanents de l'aide juridique ont augmenté leur part dans la représentation des bénéficiaires avec volet contributif. En 1997-1998, ils agissaient dans 48,3 % des demandes acceptées avec volet contributif tandis qu'en 1999-2000, leur part avait augmenté à 51,6 % des demandes, toutes matières confondues.

Cependant, en matière civile, les avocats permanents augmentent leur part de marché de 1997 à 2000 passant de 47,1 % à 49,8 %, les avocats de pratique privée agissent dans l'autre 50 % de ces cas.

En matière criminelle, les avocats permanents représentent plus de 50 % des demandes acceptées avec volet contributif passant de 54,3 % en 1997-1998 à 60 % en 1999-2000.

Les dossiers en matière civile sont des dossiers de droit familial à 72,7 % pour les deux groupes d'avocats.

Les demandes acceptées d'aide juridique avec volet contributif le sont pour des services nommément couverts par la Loi sur l'aide juridique à plus de 85 % en 1999-2000 et 12,6 % le furent dans des matières où l'admissibilité discrétionnaire s'appliquait.

C'est en matière criminelle et pénale que l'on a constaté une augmentation des admissibilités discrétionnaires, passant d'un taux de 40,7 % en 1997-1998, à 59,5 % en 1999-2000.

Les refus

La principale difficulté du volet contributif demeure les refus.

En 1997-1998, la demande a été refusée à 57 % et en 1999-2000, la demande a été refusée à 51 %.

Or, le motif très majoritairement allégué pour refuser les demandes est le refus de contribuer : 69 % en 1997-1998 dont 86 % en droit familial, 76 % en 1998-1999 dont 90,2 % en droit familial, 75,9 % en 1999-2000 dont 44,7 % en droit familial et 37,3 % en droit civil et administratif.

Le taux des refus pour un service non couvert a diminué régulièrement d'une année à l'autre : 18,6 % en 1997-1998 dont 40,5 % en droit criminel, 15,5 % en 1998-1999 dont 34,9 % en droit criminel, 13,8 % en 1999-2000 dont 42,6 % en droit criminel.

On retrouve autour de 7 % des demandes refusées car les bénéficiaires ne complètent pas les informations nécessaires permettant de statuer sur la demande (art. 70 L.A.J.).

Les montants perçus par l'application du volet contributif sont en augmentation constante.

D'environ 40 000 \$ en 1996-1997, ils sont passés à 470 732 \$ en 1997-1998, 732 000 \$ en 1998-1999, 1,1M \$ en 1999-2000.

La Commission des services juridiques entend poursuivre dans le prochain exercice son analyse de l'admissibilité avec volet contributif ; mais d'ores et déjà, dans le but d'accroître la demande avec volet contributif la Commission des services juridiques favorisera des campagnes de publicité s'adressant plus spécifiquement à cette clientèle.

4.11 L'informatique

En 1999-2000, la Commission des services juridiques a consolidé l'implantation des logiciels développés dans les dernières années ; les logiciels « Admissibilité » (gestion des demandes d'aide juridique), « Administration-admissibilité » (gestion des tables, liste de contrôle, statistiques, auxiliaire), « Cardex » sont mis à jour régulièrement et font l'objet d'un suivi quotidien.

Le logiciel du « Paiement des honoraires à la pratique privée » (art. 52) a été implanté au début de l'année ; une période de rodage et d'ajustements s'en est suivie et il est maintenant tout à fait fonctionnel et adéquat. Le Service de l'informatique a aussi été occupé une partie de l'année à assurer le passage harmonieux à l'an 2000 de tous ces logiciels.

L'ensemble du parc informatique a fait l'objet d'une révision et à cette occasion, toutes les autres informations et données ont été transférées de l'ancien support informatique à la nouvelle technologie. Ainsi, la banque de documents du Service de recherche, la documentation du Comité de révision, du Service de l'information et des communications, de la réciprocité, le suivi salarial, gestion de personnel, comptabilité, etc... ont fait l'objet de ce transfert.

Les travaux sont engagés sur la documentation de nos logiciels ; le service a entrepris la rédaction d'un manuel d'utilisateur du logiciel « Admissibilité » ; le développement du Site Internet/Intranet progresse et la Commission des services juridiques prévoit que son lancement pourra avoir lieu au milieu de la prochaine année ; ce site pourrait aussi faciliter la transmission de la facturation des avocats de pratique privée. Les études en ce sens sont en bonne voie de réalisation.

4.12 Les communications

Les avocats et les avocates représentant la clientèle admissible à l'aide juridique ont un double mandat soit, d'une part la défense des droits de leurs clients et d'autre part, l'information et l'éducation de la clientèle qu'ils desservent sur leurs droits et leurs obligations.

La Commission des services juridiques a le devoir en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et leurs obligations.¹

Textes de lois pertinents: art. 3.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 22 f) de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 32.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 2.10 du *Code de déontologie des avocats* (R.R.Q. 1981, c. B-1, R.1), section II, <u>Devoirs généraux et obligations envers le public</u>.

Les aînés

En début d'exercice, en collaboration avec les avocats et avocates du service de recherche, la Commission des services juridiques a lancé une brochure explicative des droits et obligations s'adressant aux personnes âgées de plus de 55 ans.

Protégez-vous

La Commission a publié une page d'information dans la revue « Protégez-vous ». Cette publicité visait spécifiquement à faire connaître « l'admissibilité avec volet contributif. »

Brochure

La brochure « L'Aide juridique est là pour vous aider » a été mise à jour et distribuée dès l'automne 1999. Cette brochure contient, entre autres, la liste des bureaux d'aide juridique et a dû être révisée à la suite de la réorganisation du réseau.

4.13 Prix Robert-Sauvé

À l'automne 1999, la Commission des services juridiques créait le « Prix Robert Sauvé ». Désigné du nom du président fondateur de la Commission, le prix fut attribué pour la première fois en novembre 1999, à titre posthume à monsieur le juge Robert Sauvé. Une plaque commémorative fut remise et une plaque principale qui portera les inscriptions de tous les récipiendaires est conservée à la Commission des services juridiques.

Ce prix créé afin de souligner une contribution exceptionnelle à la promotion des droits des démunis, possède deux (2) volets, un pour une personne du public, l'autre pour un membre du réseau de l'aide juridique.

En fin d'année, la Commission était en voie d'établir les critères de sélection et d'attribution du prix.

5. Bilan et activités des régions

5.1 Activités des régions

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'article 3.1 de la Loi de l'Aide juridique indique que le régime d'aide juridique a pour objet de permettre aux personnes financièrement admissibles de bénéficier de services juridiques. Mais, outre cet objectif, existe la mission essentielle des avocats permanents de l'aide juridique, soit le combat contre la pauvreté.

L'expertise des permanents fait en sorte que des actions de leur part ont permis de faire avancer le droit en regard des personnes défavorisées. Ils suscitent également des réflexions et explorent de nouvelles avenues.

De plus, les avocats permanents du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue continuent à jouer leur rôle d'informateurs juridiques de premier plan en Abitibi-Témiscamingue et s'impliquent dans leur milieu en agissant soit comme présidents, membres du conseil d'administration, personnes-ressources ou conférenciers auprès des organismes communautaires de la région dont les suivants :

- L'Association des avocats de la défense de l'Abitibi-Témiscamingue.
- L'Association des parents d'enfants handicapés VALPABEN.
- L'Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue.
- La Commission de la protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- La Coopérative alimentaire d'Amos.
- La Corporation des parcs et des espaces récréatifs de la Ville de Val d'Or.
- La maison des jeunes de Rouyn-Noranda.
- La Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence « Le Nid » de Val d'Or.
- La Maison d'hébergement pour femmes en difficulté « L'Aquarelle » de Chibougamau.
- La Table locale de concertation contre la violence faite aux femmes d'Amos.
- La Table régionale de concertation sur la violence faite aux femmes de la Radissonnie.
- La Table régionale des femmes au travail.
- La Société Alzheimer, secteur de Val d'Or.
- Le Centre des usagers et bénéficiaires du Centre hospitalier psychiatrique de Malartic.
- Le Comité provincial du Barreau du Québec sur les palais de justice.
- Le Comité sur la réforme du Code de Procédure civile du ministère de la Justice.
- Le conseil du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Le regroupement des personnes retraitées de Val d'Or.
- Le Réseau des bibliothèques de droit du Québec Inc.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

Le programme temporaire de départs volontaires a affecté plus spécialement le Centre communautaire juridique du Bas Saint-Laurent/Gaspésie par le départ de son directeur général. L'année précédente, la région avait accepté de partager celui-ci avec la région de la Côte-Nord sur une base temporaire. En 1999-2000, elle a donc dû désigner un nouveau directeur général et comme les autres régions affectées par les nombreux départs suscités par ce programme, elle a procédé à la réorganisation de ses bureaux.

Pour plusieurs avocats, en plus des dossiers individuels traités, l'implication aux activités d'organismes communautaires demeure une priorité, ainsi, le directeur général représente le Centre communautaire juridique à une Table régionale de concertation en matière de violence conjugale.

En plus des dossiers traités à l'interne par les avocats, plusieurs d'entre eux s'impliquent dans le milieu par leur participation à des séances d'information, des conférences ou des chroniques dans les journaux ; ils agissent en tant que personnes-ressources auprès de plusieurs organismes, associations ou comités, comme membres de conseils d'administration d'organismes ou d'associations qui impliquent directement ou indirectement l'aide juridique et ils occupent, pour plusieurs, un poste clé.

Ils ont aussi participé à des publications d'articles ou de documents juridiques, à des conférences professionnelles et à des émissions radiophoniques ou de télévision.

- Maison des jeunes de Rimouski
- Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse
- Barreau du Québec
- Association des avocats de province
- Table régionale de concertation en matière de violence conjugale
- Polyvalente Armand Saint-Onge d'Amqui
- Centre des femmes La Sentinelle
- L'Accalmie
- « Midi forum » de l'École Polyvalente Paul-Hubert
- Carrefour Jeunesse
- Atelier de travail jeunesse
- Jeune Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspé
- Association des jeunes barreaux du Québec
- Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspé
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
- Cégep de Matane

- La Gigone de Matane
- Maison de familles de Matane
- CLSC de Matane
- Résidence la Marguerite
- Association des personnes handicapées des Berges
- Corporation Jeunes et Adultes Denis-Riverin Inc.
- Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia
- Tremplin Travail
- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas Saint-Laurent
- Table de concertation contre la violence conjugale du Témiscouata
- Maison des jeunes de Cap-aux-Meules
- Maison des jeunes de Grande-Entrée
- Table de concertation sur la pauvreté
- Table de concertation régionale sur la Loi sur les jeunes contrevenants
- Maison d'hébergement l'Orée de Pabos
- Aide à la famille
- Club optimiste
- Ambulance Saint-Jean
- Polyvalente des Îles
- Comité des espaces verts/Ville de Matane
- Fond d'aide de l'athlète matanais
- Jeux d'hiver 2001
- Fondation BBR
- Bibliothèque du Palais de justice de Rimouski

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA CÔTE-NORD

Le Centre communautaire de la Côte-Nord dessert un territoire immense dont la population est disséminée le long de la Haute, Moyenne et Basse Côte-Nord, dans de petits villages et quelques plus grands centres. Les moyens de transport routiers sont souvent absents. Quelques points de service pour dessertes régulières ont ainsi été implantés, en plus des déplacements effectués en même temps que la Cour itinérante. Sans cette mobilité, l'aide juridique ne serait pas accessible à une grande partie de la population du territoire.

La région a mené ses activités pour une partie de l'année avec un directeur général partagé avec la région du Bas Saint-Laurent/Gaspésie, et a désigné un nouveau directeur général après le départ à la retraite du précédent à l'occasion du Programme temporaire de départs volontaires (PTDV).

Malgré les inconvénients causés par la réorganisation dans le cadre de ce PTDV, les avocats de la région ont continué à représenter leurs clients devant les différentes instances et se sont impliqués dans des activités communautaires en agissant comme personnes-ressources, membres de conseils d'administration, en donnant des conférences, en publiant des chroniques dans des hebdomadaires de la région; ainsi, ont pu bénéficier de la collaboration des avocats, les organismes suivants :

- Comité d'éthique du Centre hospitalier régional de Sept-Îles
- Barreau du Québec
- Barreau de la Côte-Nord
- Centre de la petite enfance « Les petits Bécots » de Baie-Comeau
- Centre de santé des Nord Côtiers
- Justice Alternative Côte-Nord Inc. (anciennement connu comme « Mesures de rechange jeunesse Inc. »)
- Comptoir alimentaire de Sept-Îles
- Comité de sauvegarde du Centre de détention de Sept-Îles
- Centre de la petite enfance de Sept-Îles
- Club Lions de Baie-Comeau
- Service de supervision des droits d'accès
- Organisme « Point de rencontre »
- Club de l'âge d'or de Hauterive
- Centre des femmes l'Étincelle de Baie-Comeau
- Centre familial de Chute-aux-Outardes

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

Les avocates et les avocats du Centre communautaire juridique de l'Estrie ont continué à être impliqués dans tout autant de dossiers qualifiés de spéciaux, soit à cause du problème de droit qu'ils soulèvent, soit à cause de la particularité des faits mis en cause. Plusieurs des dossiers plaidés par les avocates et les avocats ont contribué à faire avancer le droit durant la présente année.

Les avocates et avocats du Centre ont continué cette année à s'impliquer dans leur milieu, notamment par le biais du programme clinique de la Faculté de droit.

Ce programme existe depuis 25 ans. Il a pour objectif principal de permettre à des étudiants en 3 ° année de droit de l'Université de Sherbrooke de travailler, sous la surveillance des avocats permanents de l'aide juridique, à des projets d'information juridique ainsi qu'au niveau des dossiers-clients dans les différents bureaux d'aide juridique de l'Estrie. Cette année, 13 avocats de la région ont été impliqués à titre de superviseurs de 11 étudiants dans l'un ou l'autre des volets de ce programme. Ces volets sont, outre le travail auprès d'un avocat dans un bureau, la clinique juridique universitaire et l'implication auprès de l'ACEF ou du Service budgétaire populaire.

Les avocates et avocats du Centre ont également agi durant l'année à titre de présidents ou membres de conseils d'administration, conseillers juridiques, personnes-ressources ou conférenciers auprès de plusieurs organismes communautaires de la région, en particulier ceux ci-après mentionnés.

- Acef-Estrie
- Action Plus
- Association de la sclérose en plaque
- Association des avocats de Thetford Mines
- Association interculturelle de l'Estrie (AIDE) Inc.
- Association pour la défense des droits sociaux de Thetford Mines
- Barreau du Québec
- Bâtonnier du district de Saint-François
- Bouée (Maison d'hébergement pour femmes et enfants en difficultés)
- Caisse populaire Sherbrooke-Est
- Carrefour de la Santé de Coaticook
- Carrefour du Partage de Magog
- Centre de référence des femmes de la région de l'Amiante
- Centre de transition l'élan
- Centre d'action bénévole
- Centre d'aide aux victimes d'acte criminel (CAVAC)

- Centre d'Intégration au Marché de l'Emploi de l'Estrie
- Centre hospitalier de la Région de l'Amiante (comité d'éthique)
- Centre jeunesse de l'Estrie de Lac Mégantic
- Centre jeunesse Estrie (Sherbrooke)
- CLSC de Coaticook
- CLSC de Disraeli
- CLSC de la MRC du Granit
- CLSC du Val Saint-François
- CLSC d'Asbestos
- CLSC Maria Thibault
- CLSC Richmond
- CLSC Windsor
- CLSC-Alfred Desrochers de Magog
- Coalition sherbrookoise pour le travail de rue
- Coalition sur le projet de loi sur l'élimination de la pauvreté
- COFI
- Collège François de la Place
- Comité consultatif de la formation permanente du Barreau du Québec
- Comité de coordination intersectorielle sur la violence faite aux femmes (région Estrie)
- Comité de déontologie de la recherche sur l'humain
- Comité de formation permanente du Barreau de Saint-François
- Comité de la médaille Pierre-Basile Mignault
- Comité de la Chambre de la jeunesse du Barreau du district de Saint-François
- Comité de la Chambre de la famille du district de Saint-François
- Comité de la Société canadienne du cancer
- Comité de lecture de la Revue du Barreau
- Comité des affaires criminelles et pénales du Barreau de Saint-François
- Comité des bibliothèques du Barreau de Saint-François
- Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Haut-Saint-François
- Comité informatique du Barreau de Saint-François
- Comité jeunesse de l'Amiante
- Comité sectoriel sur l'avenir des femmes dans la profession du Barreau du Québec
- Comité sur la violence faite aux femmes (Sherbrooke)
- Comité sur les comptes d'aide juridique du Barreau de Saint-François
- Commission scolaire des Hauts Cantons
- Conseil de direction de l'AQAAD

- Conseil d'établissement du Centre de formation Le Granit
- École le Triolet
- Ensoleillée (ressource communautaire en santé mentale)
- Jouvence (base de plein-air)
- Justice-santé mentale
- Maison de la famille à Magog
- Maison des Jeunes de Rock-Forest
- Moisson-Estrie
- Mont Notre-Dame (École secondaire)
- MRC Memphrémagog
- Polyvalente de Disraeli
- RAME
- Regroupement pour la défense des victimes de lésions professionnelles en Estrie (RDVLPE)
- Résidence Denis Marcotte
- Service budgétaire populaire (Sherbrooke)
- Service budgétaire populaire de la MCR d'Asbestos
- Services correctionnels
- Services d'aide domestique de la région de Coaticook
- Société de développement de collectivité
- Table d'action contre l'appauvrissement
- Table régionale d'échange sur les services à la clientèle
- Télévision communautaire de Thetford Mines
- Transports des alentours
- Travaux communautaires jeunesse Amiante Inc.
- Unité Domrémy Inc.

Dans le cadre du Programme temporaire de départs volontaires, près du quart des effectifs du Centre nous ont quittés et des nouveaux sont venus remplacer une partie des anciens. D'autres ont changé de bureau. Il y aura donc lieu, lors de la prochaine année, de consolider l'équipe de l'aide juridique en Estrie et d'encourager l'implication de tous et chacun auprès des organismes du milieu.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES - LANAUDIÈRE

La région a été particulièrement affectée par le plan de réorganisation des effectifs après les départs de plusieurs avocats et membres du personnel dans le cadre du PTDV; dans les circonstances, le centre a dû choisir de prioriser le service à la clientèle au détriment de l'action communautaire, cependant, les avocats ont continué d'être présents dans leur milieu:

- Comme administrateurs de divers organismes tels le Centre de la famille du Grand Saint-Jérôme, plusieurs centres de la petite enfance, Accroc, un organisme venant en aide aux hommes ayant des problèmes de violence, la Société Élisabeth Fry, qui s'occupe des femmes devant faire face à la justice pénale, la Société de logements populaires de Joliette.
- Comme personnes ressources et/ou conseillers juridiques auprès de divers organismes communautaires venant en aide à notre clientèle tels les CLSC de la région, la maison d'accueil Le Mitan, le Centre Rayon de femmes, qui aident les femmes en difficulté, le CALACS des Hautes Laurentides, impliqué dans les problèmes reliés aux agressions à caractère sexuel, les Maisons d'à côté, qui s'occupent d'hébergement pour les personnes handicapés physiques, l'Association des personnes handicapées physiques de Lanaudière.
- Comme conférenciers auprès de divers groupes communautaires tels le Salon d'information pour les travailleurs autonomes de Saint-Jérôme, certains immigrants nouvellement reçus, l'Acef, la Maison Populaire, le Mouvement des personnes d'abord ou auprès d'intervenants du milieu comme le Centre hospitalier régional de Lanaudière, le personnel du CLSC de Mattawinie, ou celui du bureau d'emploi et Solidarité Québec de Sainte-Thérèse.

Certains avocats et avocates se sont aussi impliqués à divers titres auprès du Barreau ou de certaines associations professionnelles. La directrice du bureau de Saint-Jérôme a été bâtonnière de la section des Laurentides-Lanaudière et elle est membre du comité organisateur du Congrès du Barreau. Un de nos avocats a été représentant de la section Laurentides du Barreau au sein du conseil général de l'Association des avocats et des avocates de la défense, membre du comité de direction de la même association et membre du conseil d'administration de l'Association des avocats et avocates de la défense du district de Terrebonne. Un autre a été conférencier auprès de l'Association des avocats en droit social.

Un avocats a été conférencier-invité à l'Université de Montréal pour traiter de la représentation des enfants devant les tribunaux. Une autre a participé à l'enregistrement d'une émission sur le droit à la télé communautaire. Une autre a participé à la rédaction du scénario d'une pièce de théâtre portant sur la loi sur les jeunes contrevenants en collaboration avec l'organisme de justice alternative REPARS et a fait la tournée des écoles de la région de Lanaudière afin de rencontrer et informer les jeunes sur leurs droits.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE – BOIS-FRANCS

Les avocats et les avocates du Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs, en plus d'assumer une importante charge de travail au sein de leur bureau respectif, ont continué à s'impliquer dans la vie communautaire de leur milieu en agissant comme personnes-ressources ou conférenciers ou encore à titre de président ou membre de conseil d'administration ou conseiller juridique auprès d'organismes communautaires de leur région.

Encore cette année, l'implication des avocats et des avocates permanents au sein de la communauté a été constante et fort appréciée.

La famille

Ils ont participé aux activités de nombreux organismes à but non lucratif de la région qui se préoccupent des difficultés vécues au sein de la famille :

- Maison de la famille Drummond Inc.
- Centre des femmes de Shawinigan
- Maison de la famille du centre de la Mauricie
- La Séjournelle
- La Rose des Vents
- Centre local d'emploi et Solidarité sociale
- Centre de ressources pour la naissance

La jeunesse

La jeunesse est une clientèle importante de l'aide juridique, et les divers organismes et intervenants qui s'en occupent peuvent aussi compter sur l'aide et le soutien de nos avocats et de nos avocates.

- Centre jeunesse Mauricie-Bois-Francs
- École Champagnat
- Travailleurs de rue de La Tuque Inc.
- Action-Défi Jeunesse
- Regroupement régional des organismes de justice alternative
- École Le Point Tournant

Les personnes défavorisées

- Carrefour d'Entraide Drummond Inc. (organisme de dépannage, d'information et d'intervention sociale)
- RDDS Drummond Inc. (Organisme de défense des droits sociaux)
- Service d'aide à domicile du Trois-Rivières Métropolitain Inc.

Alcool et toxicomanie

- Action toxicomanie Bois-Francs
- Polyvalente Du Rocher à Grand-Mère

Autres activités bénévoles et civiques

- Caisse populaire des deux Rives de Sainte-Perpétue
- Membre du comité de vérification et de déontologie de la Fédération des Caisses Populaires du Centre du Québec
- Barreau d'Arthabaska
- Barreau de la Mauricie
- Association des avocats et avocates du district de Saint-Maurice
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Séminaire Sainte-Marie

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

Les avocats d'aide juridique assurent, comme par le passé, les services à la clientèle devant la Cour municipale de Montréal, la Cour du Québec et la Cour supérieure du Québec.

Nous assurons une présence du lundi au samedi inclusivement à la Cour municipale de Montréal et à la Cour du Québec en affectant des avocats à la comparution (et, le cas échéant, à l'enquête sur remise en liberté) des personnes détenues et de celles en liberté.

Depuis septembre les avocats se rendent tous les samedis aux centres opérationnels nord et sud de la Communauté urbaine de Montréal pour y rencontrer les clients et faire leur comparution par voie de vidéo.

Les avocats sont appelés à plaider quotidiennement devant la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec et occasionnellement devant la Cour supérieure ou devant la Cour d'appel dans le cadre de procédures en appel des décisions de la chambre de la jeunesse ou dans le cadre de recours extraordinaires.

Les avocats ont pratiqué en droit familial, filiation, accidents de travail, assurance-emploi, logement, sécurité du revenu, accidents d'automobile, faillites, saisies, testaments, congédiements, responsabilité civile en défense et normes du travail. Cependant, le droit familial demeure celui pour lequel ils sont le plus consultés.

Une augmentation notable des demandes en matière de garde en établissement a été constatée ainsi que les cas de représentation des enfants devant la Cour supérieure du Québec dans des dossiers en matière matrimoniale.

Les avocats sont également actifs au sein de la communauté juridique, parajuridique ainsi que dans la vie communautaire :

- AQAADI (association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration)
- Archevêché de Montréal
- Association des avocats de la défense
- Association des avocats et avocates en droit familial
- Association internationale des avocats de la défense
- Association internationale des avocats en droit de la défense
- Au Fil des Mots
- Auberge Transition, centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale
- Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal
- Carrefour d'orientation et de formation des immigrants
- Carrefour des citoyens de l'avenir
- Carrefour Nouveau Monde

- Cellules de la CISS et Hôtel du YMCA
- Centraide du Grand Montréal
- Centre d'immigration Canada
- Centre de bénévolat de Laval
- Centre de détention de Rivière des Prairies
- Centre de prévention en immigration
- Centre local d'emploi de Rivière des Prairies
- Centre social d'aide aux immigrants
- CISR (Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié)
- Clinique association des avocats en droit familial
- Clinique multi-culturelle de l'Hôpital de Montréal pour enfants
- CLSC Côte des Neiges
- CLSC du Vieux Lachine
- CLSC Montréal-Nord
- Comité consultatif de la Société de criminologie du Québec
- Comité de bienfaisance du Jeune Barreau pour l'organisation du souper bénéfice de la Maison du Père
- Comité de déontologie du Barreau du Québec
- Comité de discipline du Barreau
- Comité de liaison avec la Cour supérieure du Barreau de Laval
- Comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale
- Comité de liaison avec les services de justice du Barreau de Montréal
- Comité de liaison de la Cour municipale du Barreau de Montréal
- Comité de liaison en matière criminelle au Barreau de Laval
- Comité de liaison sur l'administration de la justice criminelle du Barreau de Montréal
- Comité des aînés de la Commission des services juridiques
- Comité des débats oratoires du Barreau de Montréal
- Comité du Barreau sur la justice administrative
- Comité du Barreau sur la Régie du logement
- Comité du programme de la formation professionnelle du Barreau du Québec
- Comité en droit de la famille au Barreau de Laval
- Comité organisateur des journées d'études de la Commission des services juridiques
- Comité organisateur du congrès de la Société de criminologie du Québec
- Comité sur l'administration de la justice civile
- Comités de bienfaisance
- Commission d'examen de la santé mentale
- Conférence dans les écoles de l'île de Montréal et à des groupes communautaires

- Conférenciers-invités aux CEGEP en techniques policières
- Congrès du jeune Barreau
- Conseil canadien des avocats de la défense
- Conseil d'administration d'un CLSC
- Conseil d'administration Centres Jeunesse de Montréal
- Conseil d'administration de la Fondation Femme et Loi
- Conseil d'administration de la Société de criminologie du Québec
- Conseil des médias communautaires de Laval
- Conseil du Barreau de Laval
- Conseil général du Barreau du Québec
- Conseil régional de l'environnement de Montréal
- Corps professoral de la Fédération des professions juridiques du Canada
- Cour fédérale du Canada
- Cours à la formation permanente de l'Université de Montréal
- Cours de techniques de plaidoirie à l'université de Sherbrooke organisé par le Barreau du Québec
- CSP (Conseils aux personnes détenues du Centre de Prévention en immigration)
- Émissions de télévision concernant l'application des lois relatives aux jeunes
- Formation de base à la Commission des services juridiques
- Formation de juristes provenant de Chine et du Japon
- Groupe de travail CIC-ONG-Avocats-MRCI
- Groupe de travail sur l'offre de service des personnes ayant revendiqué le statut de réfugié (MRCI)
- Groupe STOP œuvrant en matière d'environnement
- Hôpital Douglas
- Hôpital Louis H. Lafontaine
- Institut Louis Philippe Pinel
- La Maison du Père
- Maison d'Haïti
- Mission communautaire de Montréal (revendicateurs internes démunis)
- Participants à la Coupe Gale (concours de plaidoirie, en tant que juge)
- Participants à la Coupe Sopinka (en tant que juge)
- Participants à la journée portes ouvertes de l'université McGill dans le cadre du McGill Legal information clinic
- Participants à la vie académique des facultés de droit des différentes universités et de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec
- Participation à la formation des magistrats chinois organisée par la magistrature québécoise

- Participation à la Semaine du Barreau de Montréal
- Projets universitaires pilotés par l'Université McGill et l'Université du Québec
- Représentant de la communauté École primaire Victor Therrien
- ROCHAD (regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement)
- SARIMM (Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain)
- Semaine du Barreau
- Semaine du Barreau de Montréal
- Séro-Séro, groupe d'aide aux personnes atteintes du sida
- Service de consultation des petites créances
- Service de défense des droits en santé mentale
- Service de référence du Barreau de Montréal
- Société de criminologie
- Stella, groupe d'intervention auprès des femmes ayant des démêlés judiciaires relatifs à l'article 213 c.c.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- TAQ (Tribunal administratif du Québec)

Centre local

Aux Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne, malgré les difficultés causées par les départs du PTDV, l'équipe a considéré prioritaire le maintien d'une présence active dans les quartiers montréalais qui constituent son principal territoire d'intervention, soit les quartiers de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne.

La vie associative de l'organisme est demeurée très active, les services à la population ont été maintenus à un niveau équivalent aux années antérieures. Outre la représentation et les services individuels à la population, l'équipe des Services juridiques a maintenu une participation à la vie communautaire, entre autres comme :

- Membre de la Table de concertation des organismes communautaires de Pointe Saint-Charles, Action Gardien
- Membre de plusieurs comités de travail de la table de concertation Action Gardien
- Membre de la Table de concertation des organismes communautaires Quartier en Santé de Petite Bourgogne
- Membre du comité habitation/sécurité et environnement de la Petite Bourgogne
- Participation à un comité de travail composé d'associations de défense des consommateurs (ACEF) et d'Hydro-Québec quant à la reconnaissance du droit à l'électricité et quant à l'élaboration de pratiques de recouvrement « acceptables » pour les consommateurs à très faibles revenus.
- Participation aux fêtes de solidarité organisées par le milieu

 Participation de membres du personnel à différents conseils d'administration (Madame Prend Congé, Maison du Partage, Maison Lucien L'allier, Maison du réconfort)

Elle offre aussi son soutien à différents groupes communautaires, à partir des besoins exprimés comme entre autres, animation d'assemblées générales, support et conseils juridiques quant à la vie associative, informations juridiques diverses. À cet égard, elle a collaboré avec les groupes :

- Le Carrefour d'éducation populaire
- La Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles
- Le Regroupement information logement
- Le GRT Bâtir son Quartier
- Plusieurs coopératives d'habitation
- Le groupe de défense des personnes assistées sociales
- Le Club populaire des consommateurs
- La Maison du partage
- Le groupe de femmes Madame prend congé
- Le POPIR comité logement
- Impact
- Le CEDA
- Tandem Montréal
- La Maison du réconfort

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS

Malgré une année difficile à la suite du départ de plusieurs avocats et employés de soutien, le personnel en place ainsi que les personnes nouvellement embauchées ont continué à offrir des services de qualité ; la réorganisation entreprise n'a pas empêché les avocates et avocats de la région de participer à de nombreuses activités hors bureau.

L'engagement social et communautaire des avocates et avocats n'a pas diminué et leur détermination à venir en aide aux plus démunis ne se dément pas.

Cette détermination et cet engagement envers la communauté se manifeste de plusieurs façons.

En effet, pour l'année 1999-2000, les avocates et avocats ont continué à agir à titre de président ou de membre de conseils d'administration, conseillers juridiques, personnes-ressources ou conférenciers auprès de plusieurs organismes communautaires de la région, en particulier ceux ci-après mentionnés :

- Comité de la Table Jeunesse Socio-judiciaire
- Comité de l'aide juridique sur l'exploitation des personnes âgées
- Centre Jellinek (pour personnes ayant des problèmes d'alcool ou de drogue)
- Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais
- Centre 24/7 (centre d'hébergement pour personnes ayant des problèmes en santé mentale)
- Comité jeunesse de l'aide juridique
- Intervenante auprès du CLSC/CHSLD de Saint-André Avelin
- Intervenante auprès du CLSC de Buckingham
- Comité Alpha-Papineau
- Table de concertation en santé mentale pour l'Outaouais
- CLSC d'Aylmer
- Association des avocats et avocates en droit de la famille
- Association des avocats de la défense
- Barreau de Hull
- Comité Hull-Strasbourg (responsable de l'échange des stagiaires)
- Président de l'Association des avocats et avocates de Province
- Comité sur l'aide juridique (Barreau Canadien)
- Vice-présidente du Jeune Barreau de Hull
- Présidente de la journée nationale du droit
- Adojeune, organisme voué à la prévention de la toxicomanie chez les jeunes
- Maison Espoir Rosalie, organisme qui vient en aide aux filles mères
- Table d'échanges sur la qualité des services avec le Ministère de la Solidarité sociale
- Comité sur la pratique illégale

Centre local

La Clinique juridique populaire de Hull Inc., quant à elle, a connu le départ de sa directrice. Elle n'a cependant pas perdu de vue son objectif de fournir de l'information juridique, en offrant de l'information téléphonique ponctuellement aux acteurs du milieu et aux individus dans ses champs de compétence, soit la sécurité du revenu, l'assurance emploi, les accidents du travail, les accidents de la route, les rentes, le logement, l'inaptitude ainsi que l'organisation et l'administration d'un organisme à but non lucratif en participant à des sessions d'information, de formation et en s'impliquant à tous les niveaux de soutien à la vie communautaire. Les avocats ont collaboré avec les organismes suivants :

- Acef de l'Outaouais
- Animation 55 +
- APICO
- Association des femmes immigrantes
- Association pour la défense des droits sociaux
- Atelier en couleur
- Autre Chez-soi
- CALAS
- CAVAC
- Cap Espace
- Centraide
- Centre d'action bénévole
- Centre d'aide 24/7
- Centre d'éducation des adultes d'Aylmer
- Centre d'éducation des adultes Mgr Beaudoin
- Centre d'éducation des adultes Vision Avenir
- Centre de placement spécialisé du Portage
- Centre de réadaptation en toxicomanie Jellinek
- Centre Mechtilde
- Centre social Kogaluk
- CFER Outaouais
- Commission d'habitation Ville de Hull
- Coopérative alimentaire
- Droit-accès
- Équipe soutien Famille
- Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais
- Gîte Ami

- Groupe d'entraide de Hull
- Les travailleurs sociaux des CLSC de Hull, Aylmer, Pontiac et des Forestiers
- Les travailleurs sociaux des Centres hospitaliers de la région
- Logement intégré
- Maison de l'amitié
- Manne de l'Île
- Mon Chez-Nous
- Office municipal Gatineau-Hull
- Pavillon du Parc
- RAPHO
- Reintek
- ROCOsss
- Saint-Vincent-de-Paul de Hull et de Gatineau
- Société Alzheimer de l'Outaouais
- Soupe populaire de Hull
- SRIVO (service régional en interprétation visuelle de l'Outaouais)
- Table d'échange sur la qualité des services (Sécurité du revenu)

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUÉBEC

Il entre dans les fonctions de tout centre d'aide juridique de développer et d'appliquer, en collaboration avec la Commission, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et leurs obligations » (L.A.J., article 32.1).

En plus des services juridiques qu'il rend dans tous les domaines du droit, l'avocat permanent répond à la définition d'aide juridique par son implication communautaire, sa participation à des séances d'information à des groupes de personnes défavorisées et auprès d'organismes voués à la défense des droits des plus démunis. Il participe également aux activités de différents comités du Barreau et assure la liaison avec la faculté de droit de l'Université Laval.

Au cours de l'année écoulée les avocats permanents du Centre ont exercé, outre leurs tâches principales, de nombreuses activités extérieures communautaires et para-professionnelles, à savoir :

- Barreau du Québec
- Association des familialistes de Québec
- Barreau de Québec
- Table de concertation sur la violence conjugale au CLSC de Baie Saint-Paul
- Ressource Génésis (pour toxicomanes dans Charlevoix-Est)
- Club de recherche d'emploi Beauce-Etchemin Inc.
- Club Richelieu Saint-Joseph de Beauce
- Société de logement de la Gorgendière Inc. (HLM)
- Caisse populaire Saint-Joseph de Beauce
- Office municipal d'habitation de Saint-Joseph (HLM)
- CLSC Beauce-Centre et Nouvelle-Beauce
- Fondation de la Polyvalente Veilleux de Saint-Joseph de Beauce
- Télévision communautaire de Sainte-Marie de Beauce
- Comité d'échanges Saint-Georges-Lisieux (France)
- Organisme « Partage au masculin »
- Comité d'Éthique de l'Hôpital Saint-Georges de Beauce
- Action communautaire jeunesse (Région de Québec) Inc.
- Action communautaire jeunesse, Rive-Sud
- École secondaire La Courvilloise de Beauport
- Centre Mgr Marcoux
- Table régionale de concertation en matière criminelle et pénale
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- Centre de crise de Québec
- Table de concertation concernant la violence faite aux personnes âgées
- Tel-Aide
- Association des grand-parents de Beauport
- Association des Centres jeunesse du Québec

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE-SUD

Lui aussi affecté par les départs nombreux résultant du Programme temporaire de départs volontaires, le Centre communautaire juridique de la Rive-Sud s'est réorganisé progressivement en cours d'année. Ce fut une année de transition à ce chapitre et la prochaine année devrait consolider l'organisation mise en place.

Malgré les incertitudes et l'insécurité, les avocats et le personnel du Centre communautaire juridique de la Rive-Sud ont rempli le mandat qui leur est dévolu par la *Loi sur l'aide juridique* auprès des personnes admissibles et les avocats ont investi du temps et des énergies auprès de divers organismes, comme membres de conseil d'administration, conseillers juridiques, personnes-ressources ou conférenciers.

- CHSLD Horace-Boivin
- Association des CHSLD et CLSC de la Montérégie
- Organisme Repas (regroupement d'assistés sociaux pour le territoire)
- Organisme La Boussole Inc. (intervenant en toxicomanie)
- Association québécoise des avocats de la défense
- Jeune Barreau de Bedford
- Barreau du Québec
- Barreau de Richelieu
- Barreau de Longueuil
- Fondation Vincent d'Indy
- Ressources alternatives Rive-Sud
- Fondation d'aide à la jeunesse de la Montérégie
- Association Québécoise de l'Encéphalomyélite Myalgique
- Table de concertation intersectorielle de la Chambre de la jeunesse de Longueuil
- Comité régional intersectoriel de la Montérégie
- CLSC du Havre de Sorel
- Table de concertation Jeunesse Maskoutaine
- Table de concertation socio-judiciaire du district de Beauharnois
- Pacte de rue Inc.
- Centre sur l'Autre Rive
- Centre de femmes « La Moisson »
- Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales (RIAPAS)
- CLD de la Haute-Yamaska
- Fondation pour la protection du Mont-Yamaska
- Comité d'urbanisme de la MRC Rouville

- CLSC de la Montérégie
- CLSC Samuel-de-Champlain
- Organisme « Repartir »
- Association des avocats et avocates du district de Saint-Hyacinthe
- Association des avocats de Sorel-Tracy
- CLSC-CHSLD des Maskoutains
- Conseil d'établissement de l'École Lafontaine de Saint-Hyacinthe
- École professionnelle des Maskoutains
- École secondaire Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe
- École Polybelle de Beloeil
- École secondaire Fernand-Lefebvre de Sorel
- « Collectif de défense des droits » de la Montérégie
- Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel
- Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Tracy
- Maison des jeunes de Tracy
- Association des avocats et avocates du district de Beauharnois
- Projet « Centre communautaire du Café des deux pains de Valleyfield Inc. »
- École HS Billings High School de Châteauguay
- Hôpital Anna-Laberge de Châteauguay

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY – LAC SAINT-JEAN

Encore cette année, de nombreux organismes communautaires, associations professionnelles, comités régionaux, provinciaux, gouvernementaux ont pu bénéficier des services ou de la collaboration des avocats et avocates du centre communautaire juridique. Les avocats ont donné des conférences, sont membres de conseils d'administration, conseillers juridiques ou personnes-ressources.

La liste qui suit donne une bonne idée de leur présence au sein de leur communauté :

- Comité de la Cour du Québec
- Comité des bibliothèques du Barreau du Saguenay-Lac Saint-Jean
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Association canadienne pour la santé mentale
- Association canadienne pour la santé mentale division du Québec
- Le Maillon
- Centre féminin du Saguenay Inc.
- Table de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescents
- Service Relance Inc. et Escale du Lac Inc.
- Table de concertation en matière de violence conjugale (Domaine du Roy)
- Barreau du Saguenay-Lac Saint-Jean
- AQDR Saint-Félicien
- Table de concertation Jeunesse du Grand Chicoutimi Inc.
- Association des locataires de HLM de Chicoutimi
- Maison des familles de Chicoutimi
- Jeune Barreau Saguenay/Lac Saint-Jean
- Association des Jeunes Barreaux du Québec
- Association Femmes de carrière du Saguenay
- « Jonquière en Neige »
- La Petite France Inc.
- Service Budgétaire Populaire
- Table de concertation sur la violence conjugale de la MRC de Maria-Chapdelaine
- Polyvalente de Ville de la Baie
- Caisse populaire de Jonquière
- Fonds d'Aide en Toxicomanie
- Régie de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac Saint-Jean
- Université du Québec à Chicoutimi
- Conseil d'Établissement de l'Éducation des adultes
- Table de concertation régionale des services pour la clientèle « Justice/Santé mentale »

- Tandem
- Contact Jeunesse Lac Saint-Jean Inc.
- Association de la Sclérose en plaques du Saguenay/Lac Saint-Jean
- Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale de la région 02 Inc.
- Table de concertation en violence familiale Lac Saint-Jean Est Inc.
- La Passerelle
- Maison des Familles
- Comité sur la réglementation des drogues au sein de l'association de hockey mineur de Chicoutimi

5.2 Données statistiques et commentaires

L'activité principale des avocates et des avocats du réseau d'aide juridique consiste à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de la pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Au total, 259 759 demandes ont été formulées au cours de l'exercice financier : 215 991 demandes ont été acceptées (83,2 %), 36 390 refusées (14,0 %) et 7 378 n'étaient pas statuées au 31 mars 2000 (2,8 %). Les cas non-statués sont des demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise. 215 264 (99,7 %) cas sont de nature civile, criminelle ou pénale et 727 (0,03 %) de nature notariale. Parmi les cas confiés à des avocats, 137 739 (64,0 %) concernaient des problèmes en matières civiles et 77 525 (36,0 %) relevaient de matières criminelles ou pénales.

Des informations fournies par ces tableaux, on peut tirer les commentaires qui suivent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 1998-1999 et 1999-2000.

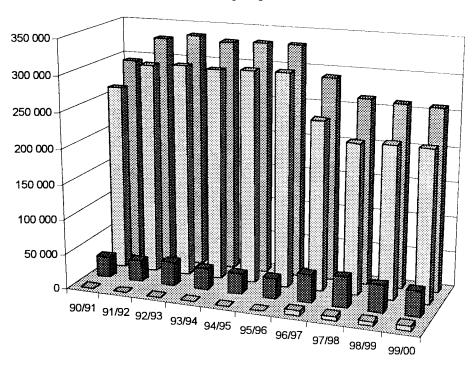
- 1. Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 260 775 en 1998-1999 à 259 759 en 1999-2000, soit une légère baisse de 0,4 %.
- 2. Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 9,2 % et 16,1 % pour une moyenne du réseau de 14 %. Cela représente une diminution de 4,2 % du taux de refus comparativement à l'exercice 1998-1999.
- 3. La répartition en pourcentage des demandes acceptées en matière civile et en matière criminelle et pénale n'a pas variée de façon significative.
- 4. Le pourcentage des dossiers traités par les avocats salariés a connu une légère augmentation, passant de 48,0 % à 48,4 %.
- 5. Le nombre de dossiers confiés aux avocats salariés a connu une augmentation de 0,3 % passant de 105 757 à 106 086.
- 6. Le nombre de dossiers confiés aux avocats de pratique privée est demeuré stable entre 1998-1999 et 1999-2000 tant en matière civile qu'en matière criminelle et pénale.
- 7. Durant l'exercice 1999-2000, le genre de problèmes confiés aux avocats salariés se répartissait comme suit : 33,9 % « Familial » , 36,7 % « Civil Autre » et 29,4 % « Criminel et Pénal ».
- 8. Durant l'exercice 1999-2000, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit : 25,1 % « Familial », 30,7 % « Civil Autre » et 44,2 % « Criminel et Pénal ».

TABLEAU No 1

RÉPARTITION DES DEMANDES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ ACCEPTÉES, REFUSÉES OU NON STATUÉES PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000 VOLET GRATUIT ET VOLET CONTRIBUTIF

RÉGIONS	DEMANDES	ACCEPTÉES	%	REFUSÉES	% NON STATUÉES		%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	8 446	7 345	87,0%	975	11,5%	126	1,5%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	12 960	10 732	82,8%	2 019	15,6%	209	1,6%
CÔTE-NORD	6 511	5 832	89,6%	600	9,2%	79	1,2%
ESTRIE	15 633	12 944	82,8%	2 463	15,8%	226	1,4%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	28 151	24 354	86,5%	3 500	12,4%	297	1,1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	20 789	17 597	84,6%	2 822	13,6%	370	1,8%
MONTRÉAL	76 685	61 156	79,7%	12 384	16,1%	3 145	4,1%
OUTAOUAIS	14 663	12 617	86,0%	1 879	12,8%	167	1,1%
QUÉBEC	29 831	24 465	82,0%	3 850	12,9%	1 516	5,1%
RIVE-SUD	36 387	30 536	83,9%	4 718	13,0%	1 133	3,1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	9 703	8 413	86,7%	1 180	12,2%	110	1,1%
TOTAL	259 759	215 991	83,2%	36 390	14,0%	7 378	2,8%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	12 697	5 857	46,1%	6 462	50,9%	378	3,0%

Graphique 1



☐ non-statuées ☐ refusées ☐ acceptées ☐ traitées

TABLEAU No 2
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES SONT
DE MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE OU NOTARIALE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE ET PÉNALE	%	% MATIÈRE NOTARIALE		TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7 251	98.7%	94	1,3%	7 345	
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10 688	99,6%	44	0,4%	10 732	
CÔTE-NORD	5 818	99,8%	14	0,2%	5 832	
ESTRIE	12 859	99,3%	85	0,7%	12 944	
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24 299	99,8%	55	0,2%	24 354	
MAURICIE - BOIS-FRANCS	17 428	99,0%	169	1,0%	17 597	
MONTRÉAL	61 075	99,9%	81	0,1%	61 156	
OUTAOUAIS	12 590	99,8%	27	0,2%	12 617	
QUÉBEC	24 433	99,9%	32	0,1%	24 465	
RIVE-SUD	30 434	99,7%	102	0,3%	30 536	
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8 389	99,7%	24	0,3%	8 413	
TOTAL	215 264	99,7%	727	0,3%	215 991	
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	5 843	99,8%	14	0,2%	5 857	

Graphique 2

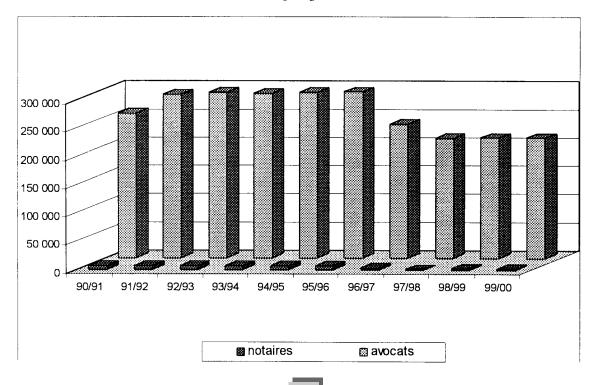


TABLEAU No 3

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET CONFIÉES À DES

AVOCATS SELON LE GENRE DE PROBLÈMES

PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000

VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

PÉCIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
RÉGIONS	ACCEPTEES			PENAL	***
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7 251	4 191	57,8%	3 060	42,2%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10 688	7 310	68,4%	3 378	31,6%
CÔTE-NORD	5 818	2 729	46,9%	3 089	53,1%
ESTRIE	12 859	9 248	71,9%	3 611	28,1%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24 299	15 278	62,9%	9 021	37,1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	17 428	10 804	62,0%	6 624	38,0%
MONTRÉAL	61 075	39 261	64,3%	21 814	35,7%
OUTAOUAIS	12 590	7 752	61,6%	4 838	38,4%
QUÉBEC	24 433	15 150	62,0%	9 283	38,0%
RIVE-SUD	30 434	20 383	67,0%	10 051	33,0%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8 389	5 633	67,1%	2 756	32,9%
TOTAL	215 264	137 739	64,0%	77 525	36,0%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	5 843	4 866	83,3%	977	16,7%

Graphique 3

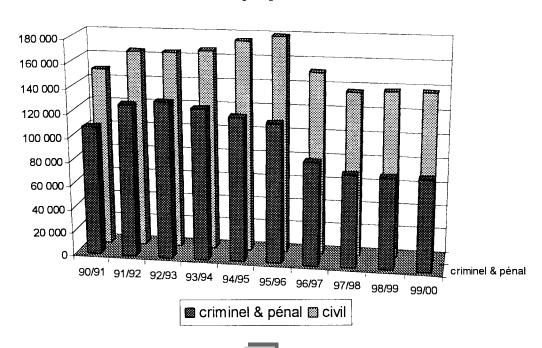


TABLEAU No 4

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ
CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS OU À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 663	50,5%	3 588	49,5%	7 251
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6 418	60,0%	4 270	49,5%	
CÔTE-NORD	3 386	58,2%	2 432	41,8%	
ESTRIE	7 053	54,8%	5 806	45,2%	
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	9 782	40,3%	14 517	59,7%	
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6 833	39,2%	10 595	60,8%	17 428
MONTRÉAL	28 641	46,9%	32 434	53,1%	61 075
OUTAOUAIS	8 392	66,7%	4 198	33,3%	
QUÉBEC	10 923	44,7%	13 510	55,3%	24 433
RIVE-SUD	14 184	46,6%	16 250	53,4%	30 434
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3 967	47,3%	4 422	52,7%	
TOTAL	103 242	48,0%	112 022	52,0%	215 264
VOLET CONTRIBUTE OF ILLEMENT	0.004	E4 401	0.016		
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3 001	<u>51,4%</u>	2 842	48,6%	5 843

Note: 117 demandes en matière notariale ont été confiées à des avocats salariés.

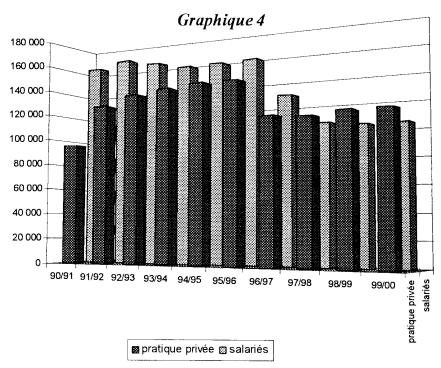


TABLEAU No 4A

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000 VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	4 191	2 281	54,4%	1 910	45,6%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	7 310	4 536	62,1%	2 774	37,9%
CÔTE-NORD	2 729	1 496	54,8%	1 233	45,2%
	9 248	5 541	59,9%	3 707	40,1%
ESTRIE LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	15 278	7 596	49,7%	7 682	50,3%
	10 804	4 755	44,0%	6 049	56,0%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	39 261	21 508	54,8%	17 753	45,2%
MONTRÉAL			•	1 808	23,3%
OUTAOUAIS	7 752	5 944	76,7%		•
QUÉBEC	15 150	8 040	53,1%	7 110	46,9%
RIVE-SUD	20 383	9 916	48,6%	10 467	51,4%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	5 633	3 115	55,3%	2 518	44,7%
TOTAL	137 739	74 728	54,3%	63 011	45,7%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	4 866	2 421	49,8%	2 445	50,2%

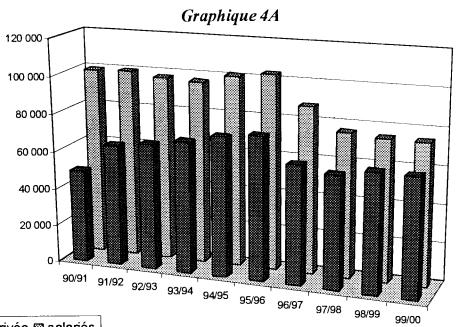


TABLEAU No 4B

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRES CRIMINELLES ET PÉNALES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000 VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 060	1 382	45,2%	1 678	54,8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	3 378	1 882	55,7%	1 496	44,3%
CÔTE-NORD	3 089	1 890	61,2%	1 199	38,8%
ESTRIE	3 611	1 512	41,9%	2 099	58,1%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	9 021	2 186	24,2%	6 835	75,8%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6 624	2 078	31,4%	4 546	68,6%
MONTRÉAL	21 814	7 133	32,7%	14 681	67,3%
OUTAOUAIS	4 838	2 448	50,6%	2 390	49,4%
QUÉBEC	9 283	2 883	31,1%	6 400	68,9%
RIVE-SUD	10 051	4 268	42,5%	5 783	57,5%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	2 756	852	30,9%	1 904	69,1%
TOTAL	77 525	28 514	36,8%	49 011	63,2%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	977	580	59,4%	397	40,6%



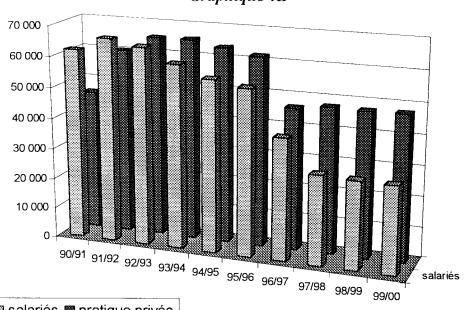
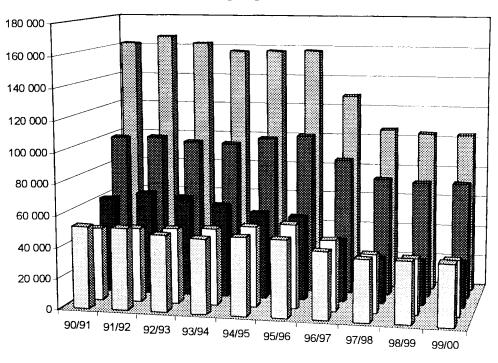


TABLEAU No 5 GENRE DE PROBLÈMES CONFIÉS AUX AVOCATS SALARIÉS PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000 VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

	TOTAL DES	TOTAL	%	FAMILIAL	%	CIVIL	%	CRIMINEL	%
RÉGIONS	DEMANDES	CIVIL				AUTRE		ET	
	ACCEPTÉES							PÉNAL	
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 663	2 281	62,3%	1 234	33,7%	1 047	28,6%	1 382	37,7%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6 418	4 536	70,7%	1 915	29,8%	2 621	40,8%	1 882	29,3%
CÔTE-NORD	3 386	1 496	44,2%	639	18,9%	857	25,3%	1 890	55,8%
ESTRIE	7 053	5 541	78,6%	1 909	27,1%	3 632	51,5%	1 512	21,4%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	9 782	7 596	77,7%	4 006	41,0%	3 590	36,7%	2 186	22,3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6 833	4 755	69,6%	2 265	33,1%	2 490	36,4%	2 078	30,4%
MONTRÉAL	28 641	21 508	75,1%	10 890	38,0%	10 618	37,1%	7 133	24,9%
OUTAOUAIS	8 392	5 944	70,8%	2 899	34,5%	3 045	36,3%	2 448	29,2%
QUÉBEC	10 923	8 040	73,6%	3 395	31,1%	4 645	42,5%	2 883	26,4%
RIVE-SUD	14 184	9 916	69,9%	5 098	35,9%	4 818	34,0%	4 268	30,1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3 967	3 115	78,5%	1 636	41,2%	1 479	37,3%	852	21,5%
TOTAL	103 242	74 728	72,4%	35 886	34,8%	38 842	37,6%	28 514	27,6%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3 001	2 421	80,7%	1 824	60,8%	597	19,9%	580	19,3%

Graphique 5



□ civil autre □ familial ■ crimimel & penal ■ civil ■ total salariés

TABLEAU No 6
GENRE DE PROBLÈMES CONFIÉS AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMIMEL ET	%
	ACCEPTÉES							PENAL	
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 588	1 910	53,2%	940	26,2%	970	27,0%	1 678	46,8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4 270	2 774	65,0%	1 417	33,2%	1 357	31,8%	1 496	35,0%
CÔTE-NORD	2 432	1 233	50,7%	611	25,1%	622	25,6%	1 199	49,3%
ESTRIE	5 806	3 707	63,8%	2 098	36,1%	1 609	27,7%	2 099	36,2%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	14 517	7 682	52,9%	3 702	25,5%	3 980	27,4%	6 835	47,1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	10 595	6 049	57,1%	3 231	30,5%	2 818	26,6%	4 546	42,9%
MONTRÉAL	32 434	17 753	54,7%	5 443	16,8%	12 310	38,0%	14 681	45,3%
OUTAOUAIS	4 198	1 808	43,1%	1 007	24,0%	801	19,1%	2 390	56,9%
QUÉBEC	13 510	7 110	52,6%	2 947	21,8%	4 163	30,8%	6 400	47,4%
RIVE-SUD	16 250	10 467	64,4%	5 577	34,3%	4 890	30,1%	5 783	35,6%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 422	2 518	56,9%	1 391	31,5%	1 127	25,5%	1 904	43,1%
TOTAL	112 022	63 011	56,2%	28 364	25,3%	34 647	30,9%	49 011	43,8%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 842	2 445	86.0%	1 713	60,3%	732	25,8%	397	14,0%

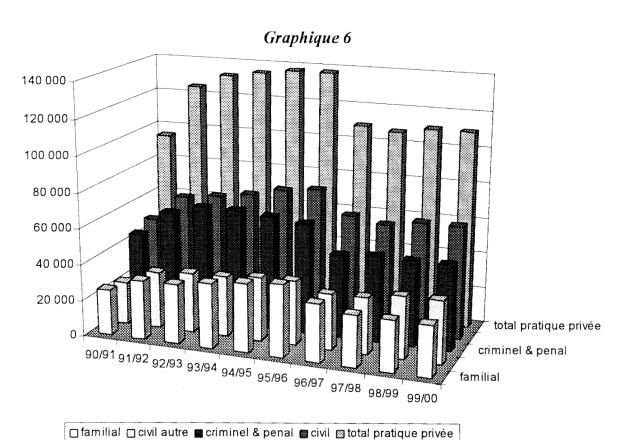


TABLEAU No 7

GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS AUX AVOCATS SALARIÉS

PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000 VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	2 281	1 234	54,1%	1 047	45,9%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4 536	1 915	42,2%	2 621	57,8%
CÔTE-NORD	1 496	639	42,7%	857	57,3%
ESTRIE	5 541	1 909	34,5%	3 632	65,5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	7 596	4 006	52,7%	3 590	47,3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4 755	2 265	47,6%	2 490	52,4%
MONTRÉAL	21 508	10 890	50,6%	10 618	49,4%
OUTAQUAIS	5 944	2 899	48,8%	3 045	51,2%
QUÉBEC	8 040	3 395	42,2%	4 645	57,8%
RIVE-SUD	9 916	5 098	51,4%	4 818	48,6%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3 115	1 636	52,5%	1 479	47,5%
TOTAL	74 728	35 886	48,0%	38 842	52,0%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 421	1 824	75,3%	597	24,7%

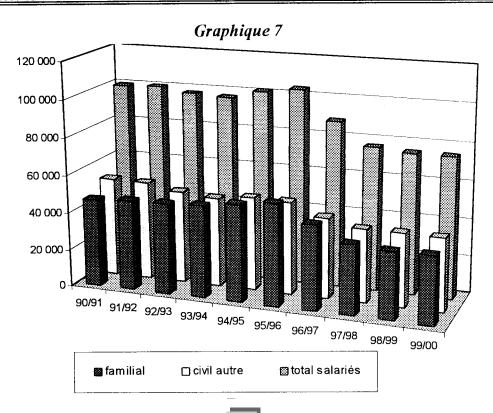


TABLEAU No 8

GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000 VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE CÔTE-NORD ESTRIE LAURENTIDES - LANAUDIÈRE MAURICIE - BOIS-FRANCS MONTRÉAL OUTAOUAIS QUÉBEC RIVE-SUD SAGUENAY - LAC ST-JEAN	1 910 2 774 1 233 3 707 7 682 6 049 17 753 1 808 7 110 10 467 2 518	940 1 417 611 2 098 3 702 3 231 5 443 1 007 2 947 5 577 1 391	49,2% 51,1% 49,6% 56,6% 48,2% 53,4% 30,7% 55,7% 41,4% 53,3% 55,2%	970 1 357 622 1 609 3 980 2 818 12 310 801 4 163 4 890 1 127	50,8% 48,9% 50,4% 43,4% 51,8% 46,6% 69,3% 44,3% 58,6% 46,7% 44,8%
TOTAL	63 011	28 364	45,0%	34 647	55,0%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 445	1 713	70,1%	732	29,9%

Graphique 8

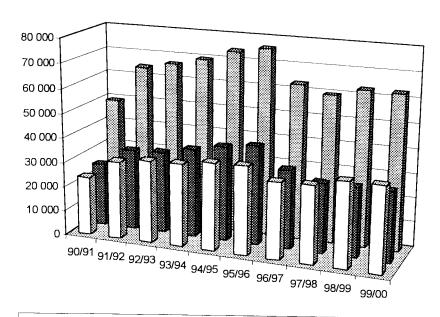


TABLEAU No 9 REPARTITION DES DEMANDES NON STATUÉES AU 31 MARS 2000 PAR RÉGIONS VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL NON STATUÉES**	ATTESTATIONS CONDI- TIONNELLES	%	EN SUSPENS	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	126	15	11,9%	111	88,1%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	209	80	38,3%	129	61,7%
CÔTE-NORD	79	14	17,7%	65	82,3%
ESTRIE	226	48	21,2%	178	78,8%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	297	14	4,7%	283	95,3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	370	9	2,4%	361	97,6%
MONTRÉAL	3 145	1 562	49,7%	1 583	50,3%
OUTAOUAIS	167	47	28,1%	120	71,9%
QUÉBEC	1 516	896	59,1%	620	40,9%
RIVE-SUD	1 133	589	52,0%	544	48,0%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	110	15	13,6%	95	86,4%
TOTAL	7 378	3 289	44,6%	4 089	55,4%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	378	116	30,7%	262	69,3%

^{**} Demandes d'aide juridique dont l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise.

TABLEAU No 10

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SOUS LE VOLET CONTRIBUTIF SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS OU À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 99 au 31 MARS 2000

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
					·· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	235	124	52,8%	111	47,2%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	515	303	58,8%	212	41,2%
CÔTE-NORD	158	87	55,1%	71	44,9%
ESTRIE	559	300	53,7%	259	46,3%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	869	374	43,0%	495	57,0%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	458	227	49,6%	231	50,4%
MONTRÉAL	925	454	49,1%	471	50,9%
OUȚAOUAIS	371	276	74,4%	95	25,6%
QUÉBEC	723	354	49,0%	369	51,0%
RIVE-SUD	784	371	47,3%	413	52,7%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	260	137	52,7%	123	47,3%
T0.T					1070
TOTAL	<u>5</u> 857	3 007	51,3%	2 850	48,7%

5.3 Profil de la clientèle

En 1999-2000, 55% des bénéficiaires de l'aide juridique sont des hommes comparativement à 45 % pour les femmes.

La proportion des bénéficiaires par groupe d'âge est de 14 % pour les moins de 18 ans, 18 % pour les 18 à 25 ans, 63 % pour les 26 à 55 ans et 5 % pour les aînés.

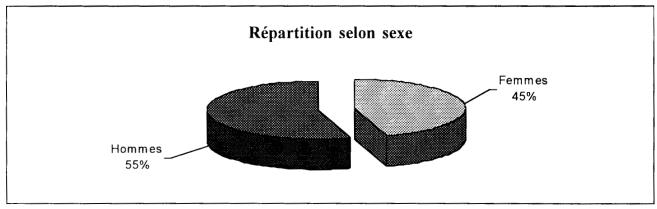
La proportion des dossiers traités est ainsi répartie : 60 % en matière civile dont 48 % en droit familial, 37 % en matière criminelle et 3 % en immigration.

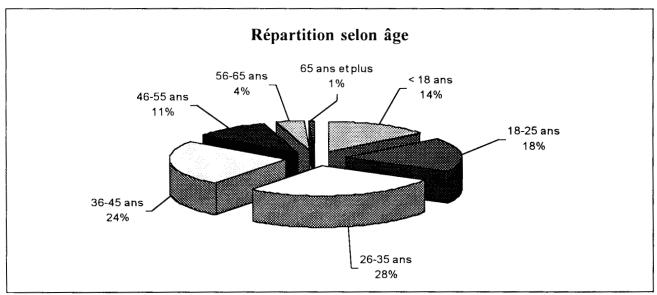
À l'aide juridique, les hommes et les femmes présentent des dossiers fort différents : 82 % des dossiers féminins concernent une affaire civile alors que 53 % des dossiers masculins concernent une affaire criminelle.

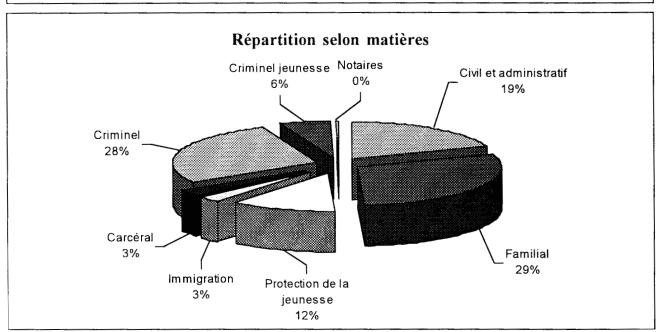
En immigration, les hommes présentent 70 % des dossiers et les femmes 30 %.

Les personnes âgées de 56 ans et plus présentent des dossiers en droit civil et administratif pour 53 %, 25 % en droit familial, 18 % en droit criminel et 4 % en autres matières.

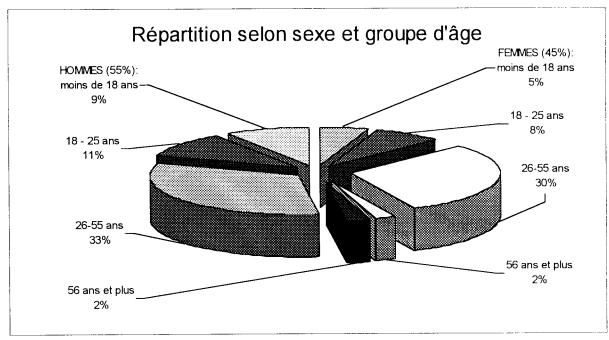
VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

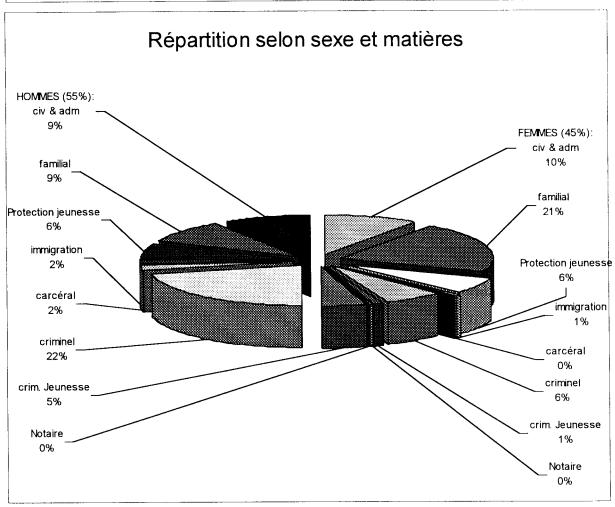




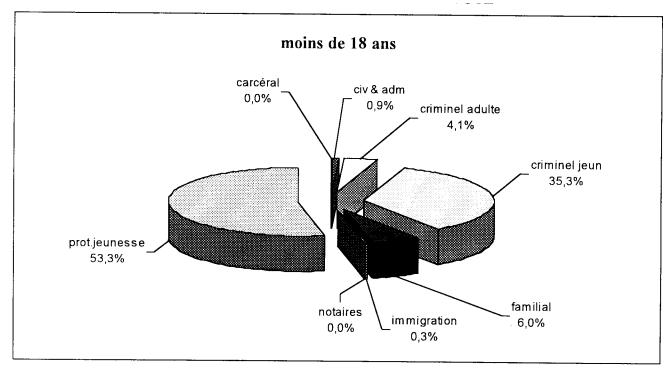


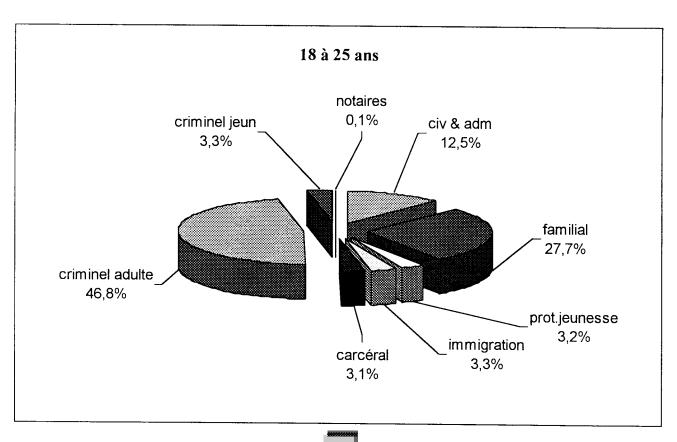
VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF



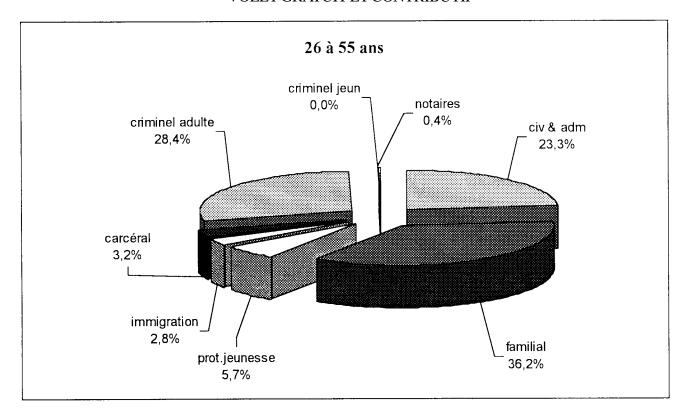


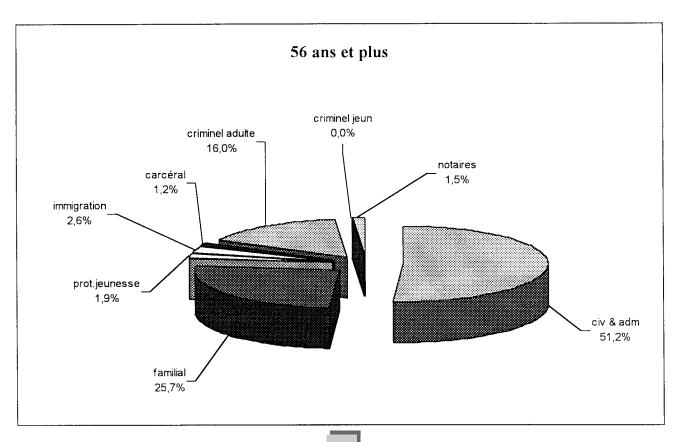
Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF



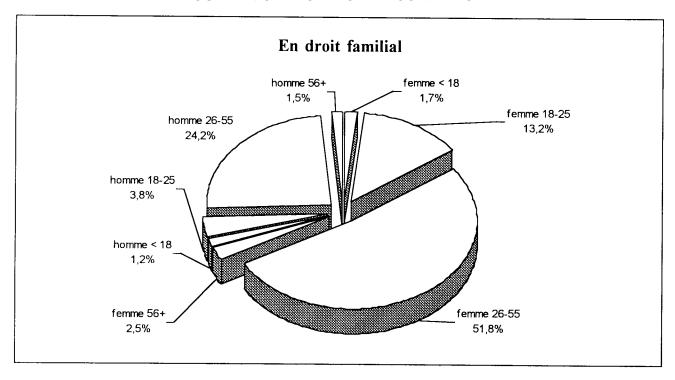


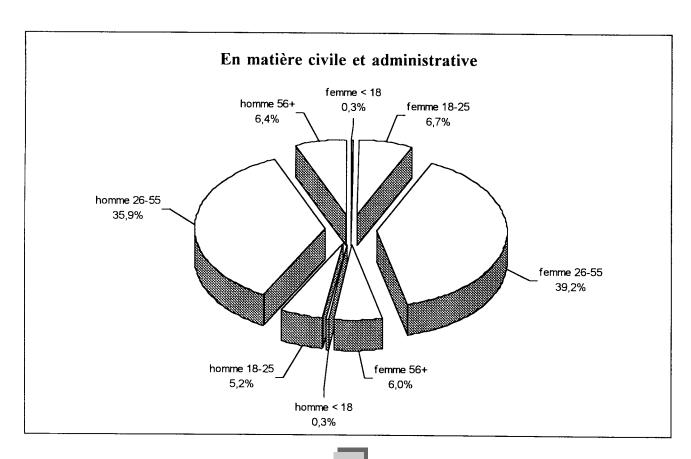
VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF



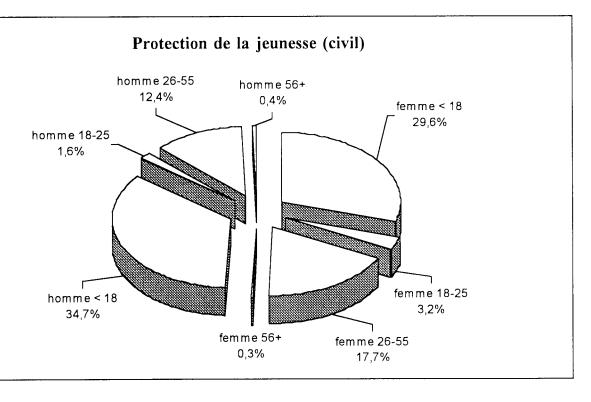


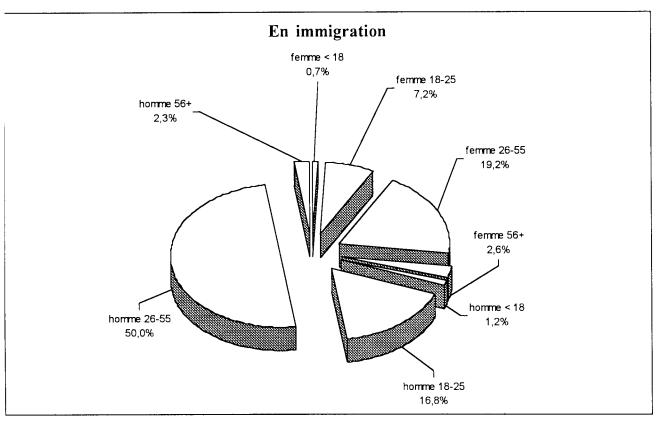
Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF



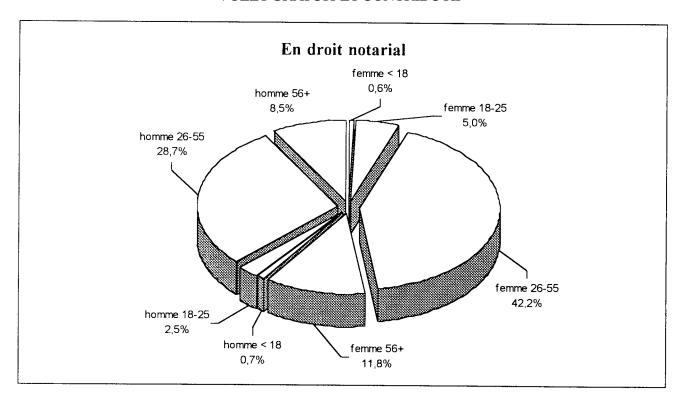


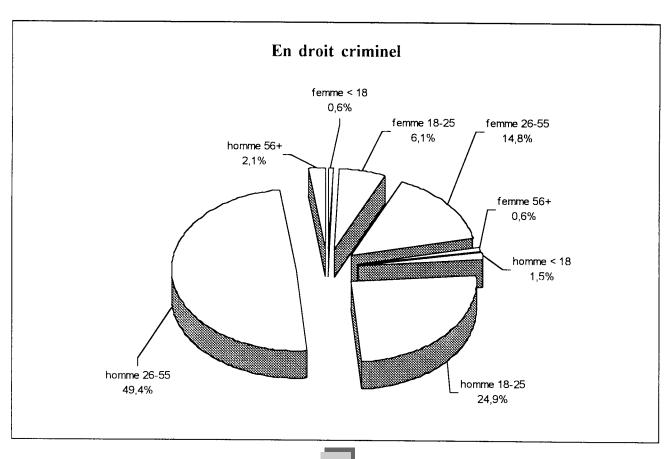
Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF



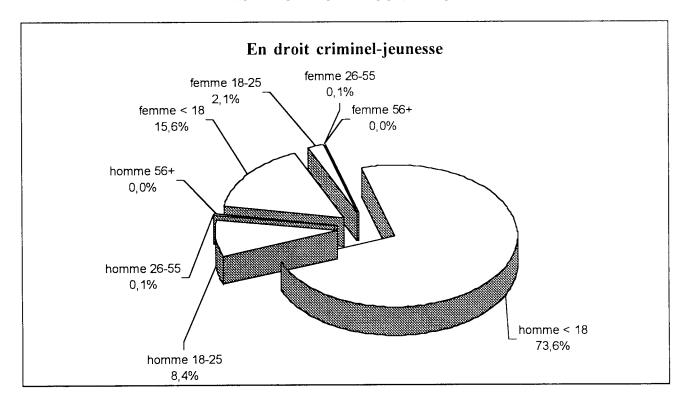


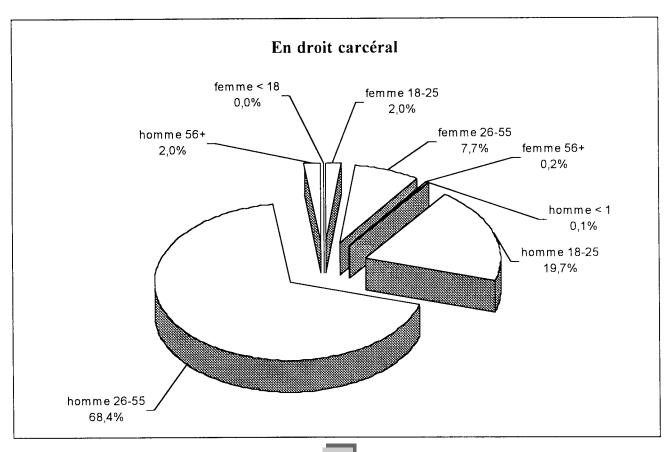
VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF



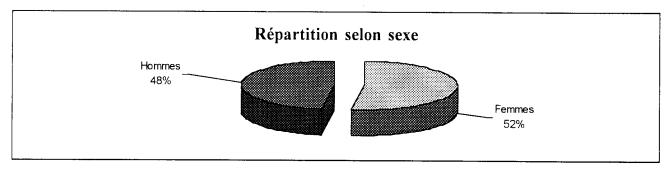


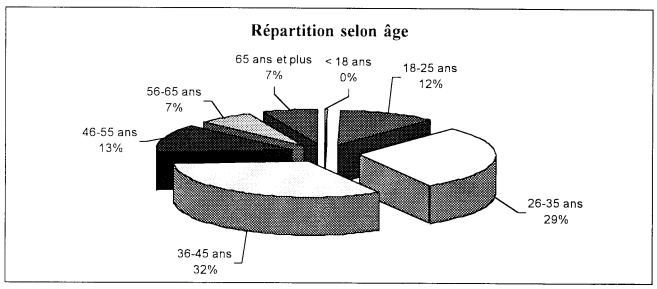
VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

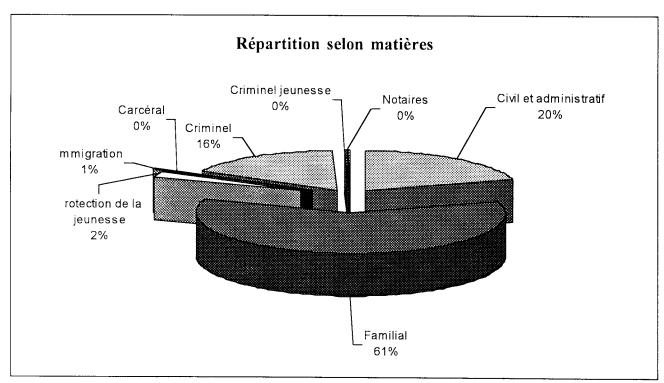




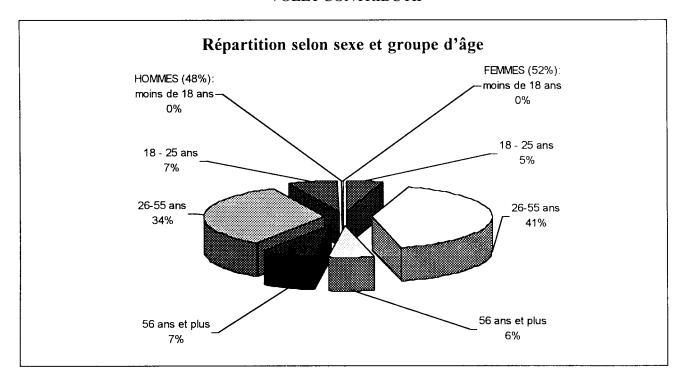
VOLET CONTRIBUTIF

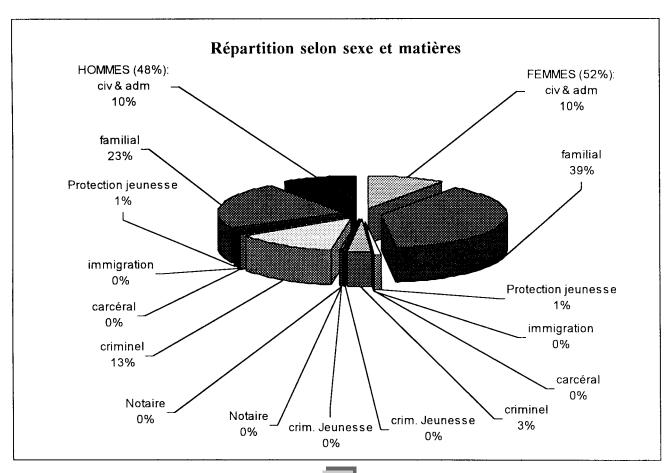




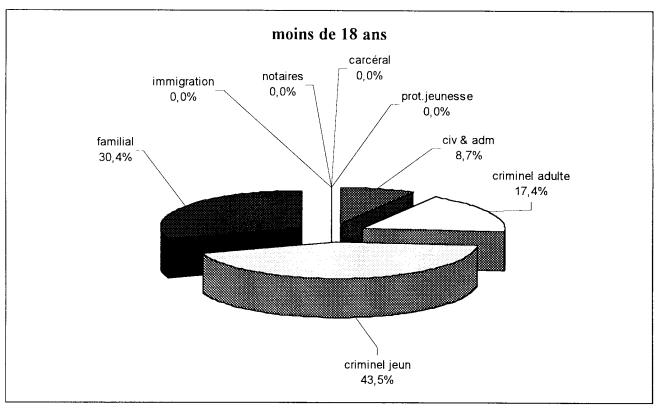


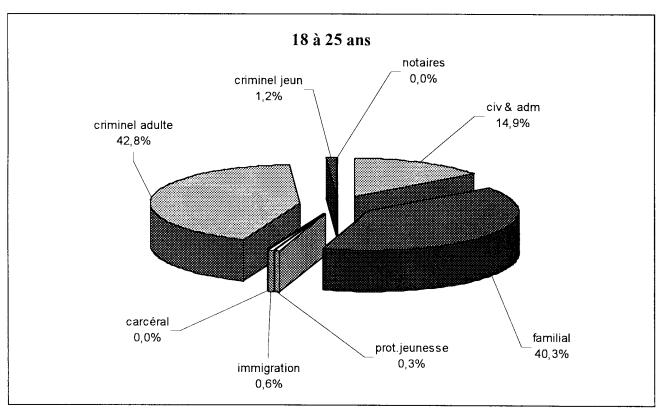
VOLET CONTRIBUTIF



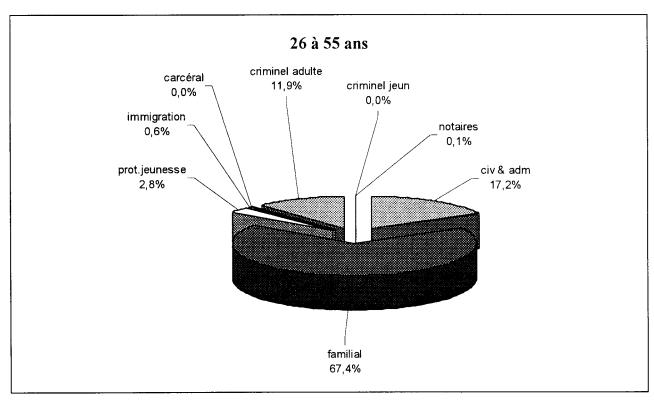


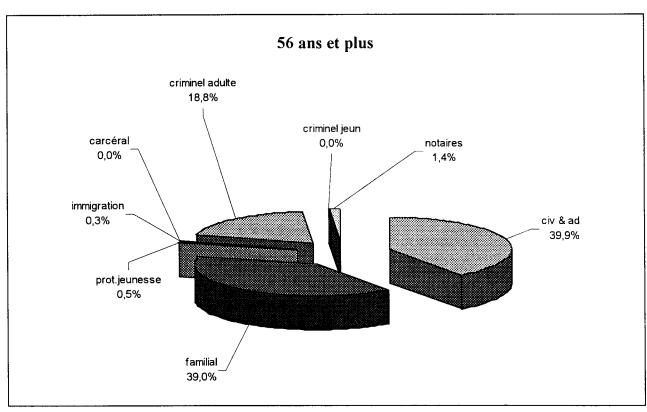
Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT



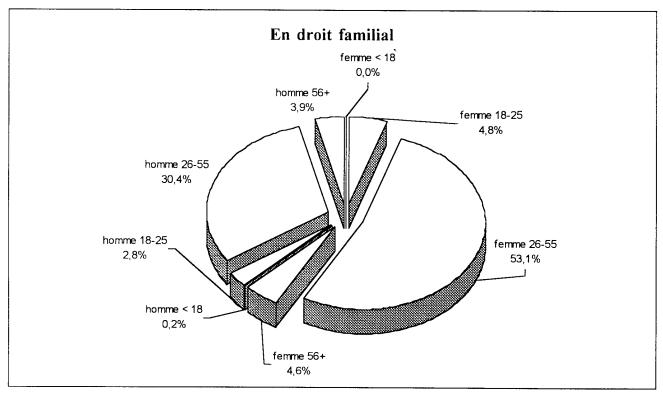


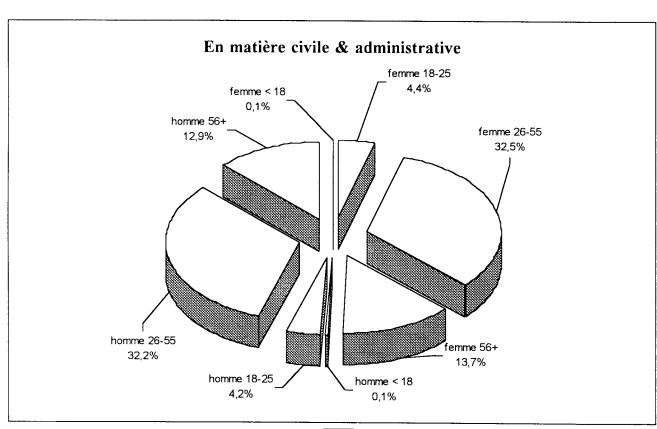
Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT



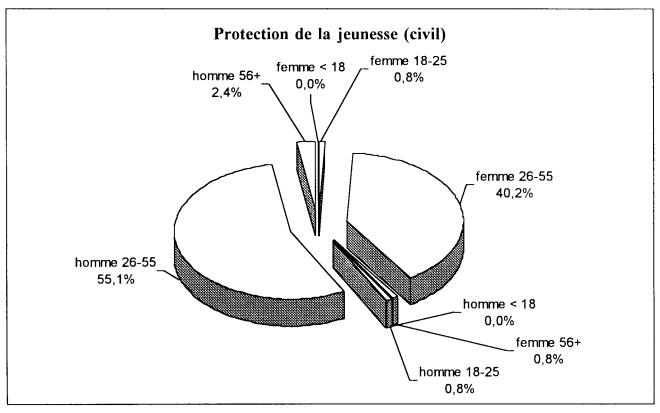


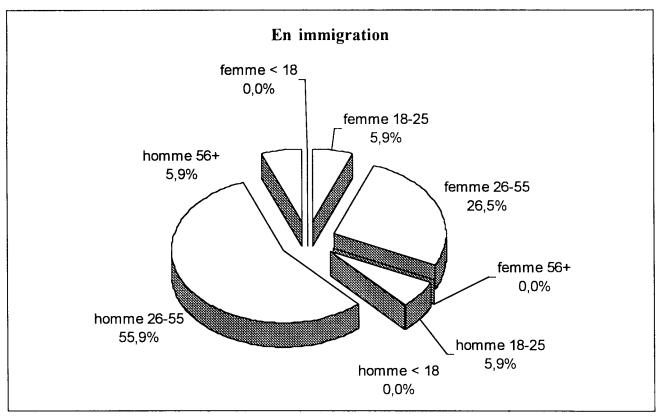
Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT



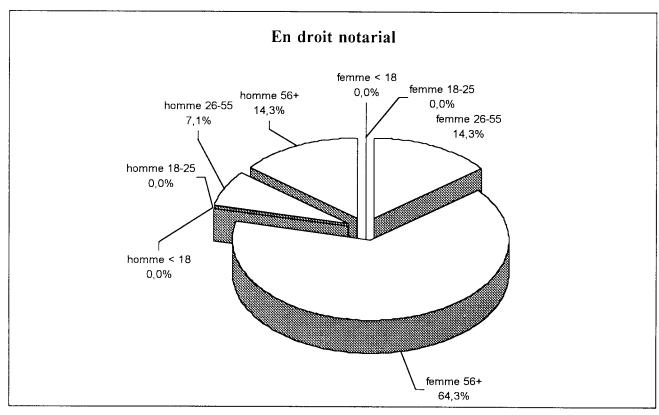


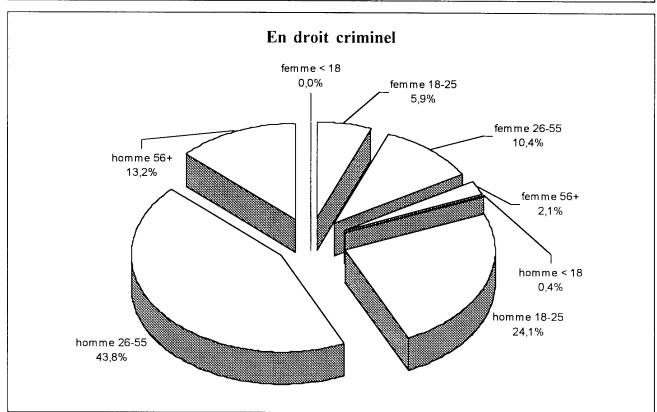
Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT



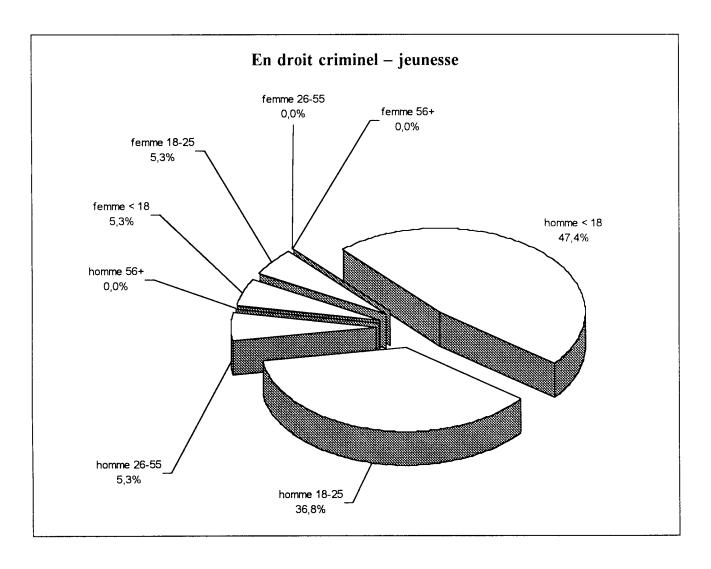


VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT





VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT



6. Les ressources humaines

6.1 La situation du réseau au 31 mars 2000.

La situation du réseau au 31 mars 2000 était la suivante : l'aide juridique avait des bureaux dans 97 villes du Québec, comprenant cent treize (113) unités, dont quatre-vingt-huit (88) bureaux ouverts à plein temps et vingt-cinq (25) bureaux ouverts à temps partiel; la liste des bureaux se retrouve à l'annexe 6 du présent rapport.

Les effectifs budgétisés du réseau d'aide juridique étaient de 353 avocats salariés et de 481 autre personnel pour un total de 834 employés temps complet. De plus, 15 stagiaires du Barreau étaient à l'emploi dans les divers centres régionaux.

En mars 1999, la Commission des services juridiques complétait la mise en place d'un programme de retraite et de départs anticipés. Ce programme connu comme le PTDV (Programme temporaire de départs volontaires) s'est appliqué dès le début de l'année et 185 personnes s'en sont prévalu, soit 56 avocats et 129 membres du personnel de soutien ; ce fut supérieur à ce qui avait été prévu.

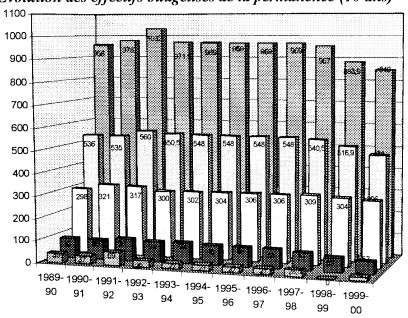
Avant l'adoption de la mesure, l'ensemble des régions avait adopté un plan de réorganisation pour la répartition des effectifs résiduels ; le nombre de départ supérieur aux prévisions a permis, au-delà des économies récurrentes de 4,15M \$, l'engagement de personnel nouveau et un rajeunissement du réseau. Ainsi, une quarantaine d'avocats de moins de cinq (5) ans d'expérience se sont joints au réseau et ont apporté un souffle nouveau à la pratique. C'est dans ce même cadre que furent créés quinze (15) postes de stagiaires/avocats.

En conséquence, au 31 mars 2000, 9,3 % des avocats et avocates du réseau avaient moins de 30 ans par rapport à moins de 1 % au 31 mars 1999. Le ratio du nombre de femmes par rapport aux hommes est passé de 34,5 % à 43,7 %.

Avocats, autres professionnels, employés de soutien et stagiaires équivalents à temps complet (E.T.C.) rénumérés pour l'exercice 1999-2000

RÉGIONS	AVOCATS	AUTRE PROFESSIONNELS ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN	STAGIAIRES	TOTAL
COMMISSION	8,1	32,0	0,0	40,1
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	13,5	16,4	0,0	29,9
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	18,1	26,6	0,4	45,1
CÔTE-NORD	8,6	12,4	0,1	21,1
ESTRIE	26,6	31,7	0,0	58,3
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	23,7	34,4	0,0	58,1
MAURICIE - BOIS-FRANCS	19,3	25,4	0,0	44,7
MONTRÉAL	98,8	122,1	0,9	221,8
OUTAOUAIS	26,6	34,7	0,0	61,3
QUÉBEC	34,5	45,9	0,4	80,8
RIVE-SUD	38,5	46,1	0,2	84,8
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	13,8	18,5	0,0	32,3
	330,1	446,2	2,0	778,3
BUDGET 1999-2000	353,0	481,0	15,0	849,0

Évolution des effectifs budgétisés de la permanence (10 ans)



☑ Stagiaires ☑ Cadres juridiques & adm. d'état ☐ Avocats ☐ Autre personnel ☑ Total

7. Les ressources financières

7.1 Bilan financier sommaire

Pour l'exercice 1999-2000, la subvention accordée à la Commission des services juridiques s'élevait à 103 874 300 \$, dont 2 300 000 \$ pour la réduction de la dette au fond de financement relativement au paiement des honoraires à la pratique privée et 101 574 300 \$ pour les dépenses courantes de l'exercice. De plus, les revenus autonomes ont été de 1 606 722 \$ comparativement à 1 376 961 \$ pour l'exercice antérieur.

Au cours de l'exercice, une réallocation interne des crédits de 1 800 000 \$ à été autorisée afin de pourvoir à un dépassement budgétaire prévisible au paiement des comptes à la pratique privée.

Les dépenses totales pour l'exercice 1999-2000 s'élevaient à 101 942 674 \$ incluant les dépenses financées par les réserves de 320 237 \$. Globalement, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice est de 3 538 348 \$ dont 1 738 348 \$ représente un virement net à la réserve générale. Le déficit cumulé a été réduit de 1 800 000 \$.

Les passifs éventuels pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires ont été réévalués au 31 mars 2000 et ont été estimés comme suit : 3 500 000 \$ pour les mandats émis en vertu de l'ancienne loi, 37 400 000 \$ pour les mandats émis en vertu de la nouvelle loi, volet gratuit, 1 500 000 \$ pour les mandats émis en vertu de la nouvelle loi, volet contributif. Cette dernière estimation ne tient pas compte de la contribution exigible des bénéficiaires qui viendra réduire ce montant.

Historiquement, dans le cadre du volet contributif, la contribution des bénéficiaires a été de l'ordre de 45 % du coût des relevés d'honoraires payés à la pratique privée.

Commission des services juridiques

7.2 Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 2000

Rapport des vérificateurs	99
États financiers	
Fonds d'administration	
Produits et charges consolidés	106
Déficit consolidé	107
Réserve générale consolidée	108
Flux de trésorerie consolidés	109
Bilan consolidé	110
Fonds de responsabilité professionnelle et	
fonds incendie et vol	
Bilans consolidés	111
Notes complémentaires	112 à 118
Renseignements supplémentaires consolidés	119 et 120

Raymond Chabot Grant Thornton **75**

Comptables agréés Société en nom collectif Membre du réseau Grant Thornton International

Rapport des vérificateurs

Aux membres de Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de Commission des services juridiques au 31 mars 2000 et les états consolidés des produits et charges, du déficit, de la réserve générale et des flux de trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 3.

Raymond Chalor Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal Le 22 juin 2000

Tour de la Banque Nationale 600, rue de La Gauchetière Ouest Bureau 1900 Montréal (Québec) H3B 4L8 Téléphone: (514) 878-2691 Télécopieur: (514) 878-2127

Commission des services juridiques Fonds d'administration Produits et charges consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	Opération		Pratique privée (article 52)	Total		
	2000	1999	2000	1999	2000	1999
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	63 279 300	62 573 200	38 100 000	44 700 000	101 379 300	107 273 200
Droits de greffe	1 575 184	1 474 579	919 816	1 020 421	2 495 000	2 495 000
Programme temporaire de départ volontaire		<u>18 500 000</u>				18 500 000
	64 854 484	82 547 779	39 019 816	45 720 421	103 874 300	128 268 200
Charges	64 535 962	84 927 056	<u>37 406 712</u>	36 252 872	101 942 674	121 179 928
-	318 522	(2 379 277)	1 613 104	9 467 549	1 931 626	7 088 272
Autres produits (note 4)	1 234 888	1 113 511	371 834	263 450	1 606 722	1 376 961
Excédent des produits sur les charges						
(charges sur les produits)	1 553 410	(1 265 766)	1 984 938	9 730 999	3 538 348	8 465 233

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques Fonds d'administration Déficit consolidé

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
Solde au début Opérations	(7 656 054)	(16 334 112)
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	1 553 410	(1 265 766)
Virement à la réserve générale (note 5)	(1 873 647)	(390 964)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	320 237	1 100 564
		(556 166)
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges	1 984 938	9 730 999
Virement à la réserve générale (note 5)	(184 938)	(496 775)
	1 800 000	9 234 224
Solde à la fin	(5 856 054)	(7 656 054)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques Fonds d'administration Réserve générale consolidée

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
Solde au début	1 617 632	1 830 457
Augmentation de la réserve générale (note 5)	2 058 585	887 739
	3 676 217	2 718 196
Utilisation de la réserve générale (note 6)	320 237	1 100 564
Solde à la fin	3 355 980	1 617 632

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques Fonds d'administration Flux de trésorerie consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	1 553 410	(1 265 766)
Pratique privée	<u>1 984 938</u>	9 730 999
	3 538 348	8 465 233
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)		
Opérations	(5 153 195)	3 462 852
Pratique privée	4 268 216	(3 757 331)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 653 369	8 170 754
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt au fonds de financement et flux de trésorerie liés aux activités		
de financement	(6 000 000)	(4 478 058)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(3 346 631)	3 692 696
Encaisse au début	9 847 878	6 155 182
Encaisse à la fin	6 501 247	9 847 878

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques Fonds d'administration Bilan consolidé

au 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	6 501 247	9 847 878
Débiteurs (note 8)	8 498 534	22 735 823
Charges reportées au prochain exercice	273 970	255 786
Avances sur traitements différés	29 966	29 825
	15 303 717	32 869 312
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt au fonds de financement (note 9)	6 000 000	12 000 000
Créditeurs (note 10)	10 594 948	25 835 560
Traitements différés	101 826	216 351
Produits perçus par anticipation (note 11)	<u> </u>	855 823
	17 803 791	38 907 734
AVOIR NÉGATIF		
Déficit	(5 856 054)	(7 656 054)
Réserve générale	3 355 980	1 617 632
<u> </u>	(2 500 074)	(6 038 422)
	15 303 717	32 869 312
	15 303 717	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,

Me Pierre Bélanger, présidentMe Hélène Leduc, vice-présidenteAdministrateurAdministrateur

Commission des services juridiques Fonds de responsabilité professionnelle Fonds incendie et vol Bilans consolidés

au 31 mars 2000

	2000	1999
_	\$	\$
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	17 052	2 349
Placements (note 12)	311 260	311 260
	328 312	313 609
Passif		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	17 052	2 349
Avoir		
Réserve	311 260	311 260
	328 312	313 609
FONDS INCENDIE ET VOL		
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	13 697	1 887
Placements (note 12)	250 000	250 000
	263 697	251 887
Passif	***************************************	
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	13 697	1 887
Avoir		
Réserve	250 000	250 000
	263 697	251 887

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,

Me Pierre Bélanger, président

Administrateur

Me Hélène Leduc, vice-présidente

Administrateur

au 31 mars 2000

1 - STATUTS

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2 - MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Commission a adopté de façon rétroactive les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives à la présentation de l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles recommandations exigent des entreprises qu'elles fournissent des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant de certaines activités et redéfinissent les espèces et quasi-espèces. L'application de ces nouvelles recommandations a entraîné la présentation de la variation de l'emprunt au fonds de financement dans les activités de financement. Antérieurement, l'emprunt au fonds de financement était inclus dans les espèces et quasi-espèces.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants :

Centres régionaux :

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne Inc.):

Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;

Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;

Centre communautaire juridique de Québec;

Centre communautaire juridique de l'Outaouais;

Centre communautaire juridique de l'Estrie;

Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac Saint-Jean;

Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;

Centre communautaire juridique du Bas Saint-Laurent - Gaspésie;

Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;

Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue;

Centre local :

Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais.

au 31 mars 2000

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes.

Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Intérêts sur l'emprunt au fonds de financement

Les intérêts sur l'emprunt au fonds de financement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 \$. Ainsi, tout excédent des produits ou des charges doit être viré au fonds d'administration.

au 31 mars 2000

4-AUTRES PRODUITS

	<u>2000</u> \$	1999 \$
Opérations	•	•
Volet contributif ^(a)	606 359	474 898
Mémoires de frais	45 602	58 894
Remboursements des coûts de l'aide juridique	98 844	116 468
Intérêts	461 582	366 480
Autres	4 833	85 314
Produits nets des fonds de responsabilité professionnelle et		
incendie et vol	<u> 17 668</u>	<u>11 457</u>
	1 234 888	1 113 511
Pratique privée (article 52)		000 450
Contributions des bénéficiaires	371 834	263 450

(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

2000	1999
\$	\$
352 408	242 092
245 248	227 066
<u> </u>	5 740
606 359	474 898
	\$ 352 408 245 248 8 703

5-RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré un montant de 583 886 \$ (390 964 \$ en 1999) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits, un montant de 1 289 761 \$ provenant de l'excédent des produits sur les charges des opérations ainsi qu'un montant de 184 938 \$ (496 775 \$ en 1999) provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée.

au 31 mars 2000

6-UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 320 237 \$ (1 100 564 \$ en 1999) provenant de la réserve générale aux fins suivantes :

	2000	1999
	\$	\$
Phase I du plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	99 193	538 380
Autres charges	150 303	320 028
Service de garde provincial		179 353
Formation et information - nouvelle Loi sur l'aide juridique	70 741	62 803
	320 237	1 100 564

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

7-INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

Les variations d'elements du fonds de roulement se détaillent comme suit :		
	2000	1999
	\$	\$
Opérations		
Débiteurs	10 037 289	(18 475 261)
Charges reportées au prochain exercice	(18 184)	13 287
Avances sur traitements différés	(141)	91 347
Créditeurs	(15 140 007)	21 719 764
Traitements différés	(114 525)	(19 931)
Produits perçus par anticipation	82 373	133 646
	(5 153 195)	3 462 852
Pratique privée		
Débiteurs	4 200 000	(4 200 000)
Créditeurs	(100 605)	58 806
Produits perçus par anticipation	168 821	383 863
	4 268 216	(3 757 331)

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2000	1999
	\$	\$
Intérêts versés	652 755	235 487

au 31 mars 2000

	2000	1999
	\$	\$
Intérêts courus	4 903	6 866
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	17 052	2 349
Avance au fonds incendie et vol	13 697	1 887
Octrois du gouvernement du Québec		
Opérations	1 829 500	
Pratique privée		4 200 000
Programme temporaire de départ volontaire	6 411 075	18 500 000
Autres	222 307	24 721
	8 498 534	22 735 823

9-EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Au cours d'un exercice précédent, la Commission a contracté un emprunt de 24 000 000 \$ auprès du Fonds de financement du ministère des Finances. Cet emprunt porte intérêt à un taux variable équivalant au coût des emprunts du gouvernement du Québec plus 0,05 % et a été remboursé le 28 avril 2000.

10-CRÉDITEURS

	2000	1999
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	1 039 419	1 981 771
Salaires et retenues à la source	1 467 788	1 302 214
Programme temporaire de départ volontaire	6 176 627	20 447 539
Droits de greffe		
Opérations	991 298	1 083 615
Pratique privée	919 816	1 020 421
	10 594 948	25 835 560

au 31 mars 2000

11 – PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION		
	2000	1999
	\$	\$
Volet contributif - permanence	486 304	405 409
Volet contributif - pratique privée	619 235	450 414
Autres	<u> </u>	
	1 107 017	855 823
12-PLACEMENTS		
	2000	1999
Fonds de responsabilité professionnelle	\$	\$
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada,		
5,15 %, échéant en octobre 2000	311 260	311 260
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada,		
5,15 %, échéant en octobre 2000	250 000	250 000

13-ENGAGEMENTS

Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 2000, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 42 400 000 \$ (42 000 000 \$ en 1999) et se répartissent comme suit :

			Montants estim	nés des mandats
	Civils	Criminels	Notaires	Total
	\$	\$	\$	\$
Mandats émis au 25 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide				·
juridique				
1973-1996	1 620 000	380 000	20 000	2 020 000
1996-1997	930 000	530 000	20 000	1 480 000
	2 550 000	910 000	40 000	3 500 000

au 31 mars 2000

13 – ENGAGEMENTS (suite)					
	Montants estimés des mandats				
	Civils Criminels		Notaires	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Mandats émis depuis le 26 septembre					
1996 en vertu de la nouvelle Loi sur					
l'aide juridique					
Volet gratuit					
1996-1997	860 000	445 000	5 000	1 310 000	
1997-1998	1 410 000	1 730 000	30 000	3 170 000	
1998-1999	4 100 000	4 820 000	50 000	8 970 000	
1999-2000	13 330 000	10 550 000	70 000	23 950 000	
	19 700 000	17 545 000	155 000	37 400 000	
Volet contributif					
1996-1997	60 000	10 000		70 000	
1997-1998	210 000	40 000		250 000	
1998-1999	270 000	70 000		340 000	
1999-2000	730 000	110 000		840 000	
	1 270 000	230 000		1 500 000	

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés d'après des contrats de location à verser une somme de 15 625 473 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 319 683 \$ en 2001, 3 553 239 \$ en 2002, 2 745 355 \$ en 2003, 2 087 772 \$ en 2004 et 1 517 346 \$ en 2005.

14 - ÉVENTUALITÉS

Certains centres communautaires juridiques font l'objet de poursuites pour des montants totalisant environ 286 889 \$. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charges de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

Commission des services juridiques Renseignements supplémentaires consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

CHARGES

	2000	1999
ODÉD A TIQUIO	\$	\$
OPÉRATIONS Administration		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	782 328	1 359 548
Autres frais administratifs	288 472	232 282
Bibliothèque	478 798	492 584
Cotisations et formation professionnelles	566 543	460 563
Énergie	40 568	47 566
Entretien et réparations	297 840	264 000
Fournitures de bureau	639 025	573 648
Frais de déplacement	763 368	706 427
Frais postaux	346 437	337 331
Information	51 383	62 803
Charges locatives, taxes et permis	5 626 860	5 602 464
Réunion des administrateurs	95 591	89 089
Services professionnels	834 170	660 114
Télécommunications	827 623	800 505
	11 639 006	11 688 924
Traitements et charges sociales		
Avocats	31 678 345	31 771 843
Autres	17 582 682	17 463 453
Programme temporaire de départ volontaire		20 447 539
	49 261 027	69 682 835
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 216 946	3 154 129
Criminels	343 327	338 926
	3 560 273	3 493 055
Volet contributif		
Civils	60 986	48 291
Criminels	14 670	13 951
C.I.I.IIII	75 656	62 242
		
	3 635 929	3 555 297
	64 535 962	84 927 056

Commission des services juridiques Renseignements supplémentaires consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

CHARGES (suite)		
	2000	1999
,	\$	\$
PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	16 187 467	15 423 852
Criminels	12 760 925	12 928 353
Notaires	<u>74 822</u>	<u>88 467</u>
	29 023 214	28 440 672
Débours ^(a)		
Civils	5 361 389	5 360 797
Criminels	1 273 789	1 419 891
Notaires	<u>57 821</u>	80 508
	6 692 999	6 861 196
Autres frais	29 926	18 848
Intérêts	44 459	30 160
Intérêts sur l'emprunt	608 296	205 327
·	682 681	254 335
	36 398 894	35 556 203
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	637 428	403 048
Criminels	94 798	99 652
Notaires	3 803	1 470
	736 029	504 170
Débours ^(b)		
Civils	250 794	164 410
Criminels	20 887	27 753
Notaires	108_	336
	271 789	192 499
	1 007 818	696 669
	37 406 712	36 252 872
	101 942 674	121 179 928

⁽a) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 274 546 \$ et d'autres débours de 1 418 453 \$.

⁽b) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 228 627 \$ et d'autres débours de 43 162 \$.

8. Objectifs et orientations

La Commission des services juridiques a établi les objectifs suivants pour l'exercice financier 2000-2001 :

- Continuer son analyse de l'admissibilité avec volet contributif : parfaire l'analyse quantitative entreprise cette année et de concert avec les centres régionaux entreprendre une opération d'analyse qualitative du traitement de l'admissibilité avec volet contributif ;
- ➤ À la lumière des résultats de cette analyse, favoriser la relance du volet contributif par des campagnes de publicité s'adressant à la clientèle visée ;
- ➤ Réviser ses processus de collecte et de diffusion d'informations en regard de la protection des renseignements personnels et consolider les mesures de sécurité de l'information ;
- ➤ Compléter les études entreprises pour faciliter la transmission de la facturation des honoraires de la pratique privée ;
- > Travailler à l'amélioration des outils de communication de l'information.

9. Annexes.

ANNEXE 1

Membres de la Commission au 31 mars 2000

M^e Pierre Bélanger Anjou

Me Hélène Leduc Laval

Madame Manon Caron Laval

M° Paul-Eugène Gagnon Bas Saint-Laurent/Gaspésie

Monsieur Pierre Ippersiel Outaouais

Madame Josée Jutras Rive-Sud

Me Mireille Larouche Saguenay Lac Saint-Jean

Madame Rollande Paré Abitibi-Témiscamingue

Monsieur Claude Rompré Mauricie

Monsieur Robert Tétrault Sherbrooke

M° Lyne Thériault Québec

M^e Carole Therrien Laurentides-Lanaudière

Le sous-ministre de la Justice ou son délégué

Le sous-ministre de la Solidarité sociale ou son délégué

Réunions de la Commission des services juridiques entre

le ler avril 1999 et le 31 mars 2000

	9/06/99	12/08/99	27/08/99	1/10/99	27/10/99	8/12/99	1/02/2000
M ^e Pierre Lorrain	X						
M° Louis-Paul Allard	X						
M° Pierre Bélanger		X	X	X	X	X	X
M° Hélène Leduc		X	X	X	X	X	X
Madame Manon Caron	X						
M ^e Armand J. Elbaz							
Monsieur Pierre Ippersiel	X	X	X	X	X	X	X
Madame Josée Jutras	X		X	X		X	X
M ^e Mireille Larouche	X	X	X		X		X
Madame Rollande Paré	X	X	X	X	X	X	X
Monsieur Robert Tétrault	X	X	X	X	X	X	X
M° Lyne Thériault	X	X					X
M° Ruth Veillet	X	X	X	X	X	X	
Le sous-ministre de la Justice	D		D		D	D	
Le sous-ministre de la Sécurité du revenu				D	D		

X présent

D représenté par un délégué

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les Services et le Comité de révision au 31 mars 2000

<u>Comité administratif</u> <u>Comité de révision</u>

M° Pierre Bélanger, président <u>Membres</u> :

Me Hélène Leduc, vice-présidente

Madame Manon CaronMe Pierre-Paul BoucherMonsieur Robert TétraultMe Claire ChampouxMonsieur Pierre IppersielMe Manon Croteau

M^e Josée Ferrari M^e Josée Payette

Me Jean-Pierre Villagi

Me Mario C. Dusseault, directeur

Secrétariat Service de recherche et Service de garde

Me Raymonde Poirier Me Yves B. Carrière, directeur

M^e Gilles Daoust M^e Lucie Dufresne

Madame Francine Godin

<u>Trésorerie</u> Me Monique Jarry

Me Diane Trudeau

Monsieur Michel Cormier

Service de l'approbation des comptes Service des communications

M^e Raymonde Poirier M^e Mario C. Dusseault

Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 2000

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Monsieur Antonio Bruno, président Monsieur François Dumulon

Monsieur Clifford Bélanger Me Isabelle Poirier

Monsieur André Bergeron Madame Josée Prévost
Me Guy Bourget Madame Jackie Kistabish
Me Lucien Cliche Monsieur Adrien Richard

Me France Dufour Madame Lisette Thiffault-Murphy

Région du Bas Saint-Laurent - Gaspésie

Madame Michelle Grenier, présidente Madame Johanne Guité
MadameNicole Bélisle Monsieur Hubert Lepage

Me Marie Boucher Me Benoit Moulin

Me Georges DeschênesMonsieur Réal PelletierMadame Chantal DuguayMe Marie-Josée PineaultMonsieur Alphonse ForestMonsieur Norbert Renaud

Région de la Côte-Nord

Monsieur Jean Caron, président Madame Thérèse Laplante
Me Paul Charbonneau Monsieur René A. Marier

Monsieur Julien Dubé Me Lucille Paré

Monsieur Jacques Landry Me Victor Saint-Onge

Me Laurent Saint-Pierre

Monsieur Jean-Marie Tremblay

Région de l'Estrie

Me Paul Dunnigan, président Me Gervais Dubé

Madame Ghislaine Beaulieu Me Thomas W. Leonard Monsieur Richard Béland Me Gilles Castonguay Monsieur Pierre A. Cameron Monsieur René Rodrigue

Monsieur Maurice Rancourt Madame Françoise Rousseau-Dunn

Monsieur Jean Melanson

Région des Laurentides-Lanaudière

Me Robert J. Beauséjour, président Monsieur Gilles Heynemand

Monsieur Alain Allaire Me Denis Lapierre

Me Louis Paquin Monsieur Maurice Lefebvre

Monsieur Clarence Bernier Madame Céline Rivest Monsieur Jean-Guy Bouthillier Madame Ginette Thérien

Région de la Mauricie - Bois-Francs

Madame Sylvie Gervais, présidente

M° Martine Côté Madame Lucie Deschênes-Livernoch

Madame Laurette Martel-Aubin Madame Monic Dudemaine
Me Claude Ayotte Monsieur Guy Mercure
Monsieur Hermann Boisvert Me Daniel Saint-Pierre

Me Jean De Charrette

Région de Montréal

Me Jacques Rossignol, président Monsieur Léopold Larouche

Monsieur Pierre Carrière Monsieur Yves Neveu Monsieur Jean-François Couture Me Nicole Parent

Monsieur Jean-Pierre Dagenais Monsieur Côme Payette

Me Hélène Dumont Me Denis Roux

Me Jacques Forgues Monsieur Jean Trépanier

Région de l'Outaouais

Monsieur Gilles Trahan, président Me Agnès Laporte

Monsieur Jean Belleau Monsieur Gabriel Lefebvre

Madame Madeleine Bousquet Me Richard A. Lestage

Madame Lyse Brochu Monsieur Ronald Mongeon Madame Louisette Dubois Me Jean-Claude Sarrazin

Me Rachel Grondin Monsieur Jocelyn Saint-Denis

Région de Québec

Monsieur Jean-Guy Drolet, président Madame Jeanne-d'Arc Lefrançois

Me Louise Brisset des Nos Marcoux

Me Gemma Carle-MorissetteMonsieur Jean MercierMonsieur Michel CôtéMonsieur Henri OuelletMonsieur Jules CoutureMe Marie-Claude Parent

Monsieur André Gagnon Madame Danielle Roy-Marinelli

Me André Soucy

Région de la Rive-Sud

Me Jacques Sylvestre, président Monsieur Luc Lalonde

Monsieur Pierre A. Baril Madame Marie Sophie Lamothe

Me Nicole GibeauMonsieur Gilles MaillouxLouis JazzarMe Micheline MontpetitMe Jean-Yves FerlandMonsieur Jean Ridorossi

Région du Saguenay - Lac Saint-Jean

Me Sylvain Truchon, président Me Frédérique Lalancette
Madame Marie Beaumont Madame Madeleine Mérette

Monsieur Yvan Bouchard Monsieur Guy Perron

Monsieur Bruno Côté Madame Florence Simard

Monsieur Daniel Côté Me Régent Hudon

Monsieur Marcel Deschênes Me Pascale F. Tremblay

Directeurs généraux en fonction au 31 mars 2000

<u>Abitibi-Témiscamingue</u> <u>Montréal</u>

Me Pierre Fauteux Me Normand Bastien

Bas Saint-Laurent - Gaspésie Outaouais

Me Jean-Roch Michaud Me Normand Auclair

<u>Côte-Nord</u> <u>Québec</u>

Me François Wullaert Me Raymond Gagnon

Estrie Rive-Sud

Me Jacques Lemay Me Yvan Niquette

<u>Laurentides-Lanaudière</u> <u>Saguenay/Lac Saint-Jean</u>

Me Véronik Durocher Me Jean-Pierre Périgny

Mauricie - Bois-Francs

Me Raymond Leduc

Bureaux et centres locaux ouverts au 31 mars 2000

Dureaux et centres locaux ouverts au 31 mars 2000						
Régions	Bureaux avec avocats et avocates en permanence	Bureaux avec avocats et avocates à temps partiel				
Abitibi-Témiscamingue	Amos	Baie d'Hudson				
	Chibougamau	Baie d'Ungava				
	Kuujjuaq	Baie James				
	La Sarre	Matagami				
	Rouyn-Noranda	Mistassini, Nemiscau et				
	Val d'Or et Nord	Waswanipi				
	(869, 3 ^e Avenue)	Senneterre				
	Ville-Marie	Témiscamingue				
Bas Saint-Laurent – Gaspésie	Rimouski					
-	Amqui	La Pocatière				
	Cabano	Matapédia				
	Chandler	Paspébiac				
	Gaspé	Percé				
	Îles-de-la-Madeleine	Saint-Pascal				
	Matane	Trois-Pistoles				
	New Richmond					
	Rivière-du-Loup					
	Sainte-Anne-des-Monts					
Côte-Nord	Sept-Iles	Escoumins				
	Baie-Comeau	Sacré-Cœur				
	Forestville	Baie-Trinité				
Estrie	Sherbrooke					
	(225 King Ouest)	Disraéli				
	Asbestos	Richmond				
	Coaticook	Stanstead				
	Lac Mégantic	Windsor				
	Magog					
	Sherbrooke					
	(95 rue Camirand)					
	Thetford Mines					

Régions Bureaux avec avocats et avocates en permanence

Bureaux avec avocats et avocates à temps partiel

Laurentides-Lanaudière Saint-Jérôme

(293 de Villemure)

Saint-Jérôme

(30 Ouest, de Martigny)

Joliette
Lachute
Mont-Laurier
Repentigny
Sainte-Agathe
Saint-Eustache
Sainte-Thérèse
Terrebonne

Mauricie - Bois-Francs

Trois-Rivières

Drummondville

La Tuque Louiseville Shawinigan Victoriaville

Montréal

Montréal

(425 de Maisonneuve Ouest)

Montréal

(800, de Maisonneuve Est)

criminel et pénal immigration Montréal jeunesse Centre-Sud

Maisonneuve-Mercier

Montréal-Nord

Saint-Laurent/Côte-des-Neiges

Sud-Ouest Villeray

* Services Juridiques Communautaires

de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne Inc.

^{*} centre local

Régions

Bureaux avec avocats et avocates en permanence

Bureaux avec avocats et avocates à temps partiel

Campbell's Bay

Montréal (suite)

Laval civil

criminel et jeunesse

Outaouais

Hull (768 boul. Saint-Joseph)

Division civile Saint-André-Avellin

Aylmer

Buckingham Gatineau Hull

Section criminelle

Section famille/Jeunesse
* Clinique Juridique Populaire

de Hull Inc. Maniwaki

Québec

Charlesbourg

(5350 boul. Henri-Bourassa) Lac Etchemin

Charlesbourg

(8500 boul. Henri-Bourassa) La Malbaie-Pointe-au-Pic

Lévis

Montmagny Québec

Section criminelle Section jeunesse Haute-Ville Limoilou

Saint-Georges-de-Beauce Saint-Joseph-de-Beauce

Rive-Sud

Longueuil (101 Roland-Therrien)

Brossard Châteauguay Cowansville

Saint-Roch

^{*} centre local

Régions Bureaux avec avocats et Bureaux avec avocats et

avocates en permanence avocates à temps partiel

Rive-Sud (suite) Granby

Longueuil

Section civile

(101 Place Charles-Lemoyne)

(192, rue Saint-Jean) Section criminelle Section juvénile

(1644 Chemin Chambly)

Saint-Hyacinthe

Saint-Jean-sur-Richelieu

Sorel

Vaudreuil-Dorion

Valleyfield

Saguenay - Lac Saint-Jean Chicoutimi

Alma

Dolbeau-Mistassini

Jonquière Roberval

Ville de La Baie

TOTAL 86 BUREAUX 25 BUREAUX

2 CENTRES LOCAUX

GRAND TOTAL 113 UNITÉS

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES 2, Complexe Desjardins

Tour de l'Est, Bureau 1404 Montréal, Qué. H5B IB3

Tél.: 514-873-3562

Dépôt légal :

Bibliothèque Nationale du Québec, 2000

ISBN: 2-550-36412-0 ISSN: 0703-0762